

Travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme

Bachelor of Arts HES·SO en Travail social

Haute École de Travail Social – HES·SO//Valais – Wallis

---

## **La pratique sportive institutionnelle pour des jeunes en rupture sociale**

Réalisé par :

Benjamin Bregnard

Promotion :

BAC 11 PT ES

Sous la direction de :

Sarah Jurisch Praz

Sierre, le 14 janvier 2015

## Résumé

Le processus de socialisation de l'individu doit allier contrainte et autonomie, inculcation et appropriation de normes et de valeurs sociales. Cette complémentarité se retrouve dans deux types de pratiques sportives : l'institutionnalisé et l'auto-organisé. La pratique institutionnalisée s'effectue au sein de clubs sportifs. L'encadrement imposé par l'adulte est strict et contraignant pour les participant-e-s. La pratique auto-organisée correspond au « sport de rue ». L'activité est gérée et organisée librement par les pratiquant-e-s leur permettant de développer leur autonomie. Le sport favorise ainsi l'apprentissage de la socialisation et semble donc avoir des effets éducatifs.

Ce travail de recherche vise à découvrir l'utilisation de la pratique sportive par des professionnel-le-s de l'éducation au sein d'institutions accueillant des jeunes en rupture sociale. Les principaux résultats démontrent que l'activité sportive s'apparente à une pratique institutionnalisée, structurée sous une forme de contrainte avec un encadrement clairement défini par l'équipe éducative. La part de responsabilité et d'autonomie des jeunes est faible voire inexistante, ce qui ne permet pas d'entrevoir une pratique auto-organisée. L'organisation des activités sportives institutionnelles favorise davantage l'inculcation de normes et de valeurs que l'appropriation de celles-ci. Au niveau de la professionnalité, dans une majorité d'institutions de l'enquête, la pratique sportive n'est pas construite à partir d'un projet avec des objectifs éducatifs. Le but recherché par certains professionnel-le-s est de favoriser un contexte ludique et de défoulement. Le sport n'est pas considéré comme un outil éducatif et ne correspond pas à la mission institutionnelle qui vise à intégrer et à insérer des jeunes en rupture sociale.

La pratique sportive étant utilisée uniquement comme une activité de défoulement amène une difficulté liée à la motivation des jeunes qui ressentent peu de plaisir à pratiquer ce genre d'activité. L'implication des participant-e-s dans un projet en lien avec le sport susciterait leur intérêt et leur accorderait davantage de responsabilités. Ce manque de motivation est dû également à l'encadrement contraignant qui caractérise la pratique sportive institutionnelle. L'utilisation du sport auto-organisé offrirait ainsi une certaine liberté aux jeunes et leur permettrait de s'impliquer dans un éventuel projet. Un exemple d'une activité auto-organisée est présenté dans ce travail et illustre l'organisation de cette pratique et les effets sur les participant-e-s. Cet exemple pourrait se transposer au sein d'une institution sociale afin de favoriser l'autonomie et le processus de socialisation des jeunes avec la pratique sportive.

### Mots-clés

Sport institutionnalisé, sport auto-organisé, socialisation, socialisation par le sport, éducation sociale, rupture sociale, motivation, outil éducatif, travail social.

## Remerciements

Je tiens à remercier les professionnel-le-s qui ont répondu favorablement à ma demande. Leur bienveillance m'a permis de conduire mes entretiens sereinement. Nos différents échanges m'ont été bénéfiques pour approfondir mes recherches et mes connaissances autour de la pratique sportive institutionnelle.

Tout au long de ce travail de Bachelor, j'ai été accompagné par ma directrice, Sarah Jurisch Praz. Je la remercie pour sa disponibilité, ses réflexions et ses conseils qui ont contribué à la réalisation de ce document.

Je remercie également Myriam de m'avoir accordé son attention pour relire, corriger et commenter ce travail.

## Avertissement

« Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteur. »

« Je certifie avoir écrit personnellement ce Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteurs, que ce soit par citation pour paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. »

Le langage épïcène est appliqué dans ce document. Les textes rédigés sont « neutres » en matière de genre et s'adressent ainsi aux hommes et aux femmes sans discrimination.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE</b>	<b>1</b>
1.1	SPORT EN INSTITUTION	1
1.2	MOTIVATIONS PROFESSIONNELLES ET PERSONNELLES	2
1.3	OBJECTIFS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS	3
1.3.1	<i>Objectifs personnels</i>	3
1.3.2	<i>Objectifs professionnels</i>	3
1.3.3	<i>Objectifs de recherche</i>	3
<b>2</b>	<b>PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE</b>	<b>4</b>
2.1	QUESTION DE DEPART	4
2.2	L'UTILISATION DU SPORT EN INSTITUTION	4
<b>3</b>	<b>CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL</b>	<b>5</b>
3.1	LE SPORT	5
3.1.1	<i>Historique</i>	5
3.1.2	<i>Les effets du sport</i>	6
3.1.3	<i>Types de pratiques sportives</i>	7
3.1.4	<i>Sport institutionnalisé</i>	8
3.1.5	<i>Sport auto-organisé</i>	8
3.2	SOCIALISATION	9
3.2.1	<i>Définition et contextes de socialisation</i>	9
3.2.2	<i>Apprentissage de la socialisation</i>	10
3.2.3	<i>Autonomie et socialisation</i>	11
3.2.4	<i>Rupture sociale</i>	12
3.3	SOCIALISATION PAR LE SPORT	13
3.3.1	<i>Sport institutionnalisé</i>	13
3.3.2	<i>Sport auto-organisé</i>	14
3.3.3	<i>Complémentarité des deux pratiques sportives</i>	14
3.4	EXEMPLE D'UN PROJET SOCIO-EDUCATIF	16
3.5	EDUCATION SOCIALE	18
3.5.1	<i>Métier d'éducateur ou éducatrice sociale</i>	18
3.5.2	<i>Référentiel de compétences</i>	19
<b>4</b>	<b>DEMARCHE METHODOLOGIE</b>	<b>21</b>
4.1	QUESTION DE RECHERCHE	21
4.2	LES HYPOTHESES	21
4.3	TECHNIQUE DE RECOLTE DE DONNEES	22
4.4	TERRAIN D'ENQUETE	22
4.5	PRESENTATION DE L'ECHANTILLON	23
<b>5</b>	<b>PRESENTATION DES DONNEES</b>	<b>26</b>
5.1	ORGANISATION DU SPORT EN INSTITUTION	26
5.2	ENCADREMENT	28
5.3	OBJECTIFS DU SPORT EN INSTITUTION (SOCIALISATION)	32
5.4	EDUCATION SOCIALE ET SPORT	34
5.5	PRATIQUE SPORTIVE INSTITUTIONNALISEE <i>VERSUS</i> AUTO-ORGANISEE	36
<b>6</b>	<b>ANALYSE DES DONNEES</b>	<b>39</b>
6.1	SPORT EN INSTITUTION	39
6.1.1	<i>Pratiques sportives</i>	39
6.2	SOCIALISATION PAR LE SPORT	40
6.2.1	<i>Effets du sport</i>	40

6.2.2	<i>Complémentarité entre les deux types de pratiques</i> .....	41
6.3	EDUCATION SOCIALE ET SPORT .....	42
6.3.1	<i>Fonctions</i> .....	42
6.3.2	<i>Compétences</i> .....	44
6.3.3	<i>Le sport comme outil éducatif</i> .....	44
6.4	LA MOTIVATION .....	45
<b>7</b>	<b>RETOUR SUR LES HYPOTHESES</b> .....	<b>48</b>
7.1	1 <sup>ERE</sup> HYPOTHESE .....	48
7.2	2 <sup>EME</sup> HYPOTHESE .....	49
<b>8</b>	<b>RETOUR SUR LA QUESTION DE RECHERCHE</b> .....	<b>50</b>
<b>9</b>	<b>PISTES D' ACTIONS</b> .....	<b>51</b>
9.1	FAVORISER L'ADHESION DES JEUNES A UN PROJET EDUCATIF AUTOUR DU SPORT .....	51
9.2	CLARIFICATION DE L'ACTION SOCIO-EDUCATIVE .....	52
9.3	FAVORISER LA PRATIQUE AUTO-ORGANISEE .....	52
9.3.1	<i>Le projet « sport 1400 »</i> .....	52
9.3.2	<i>Pratique auto-organisée institutionnelle</i> .....	52
<b>10</b>	<b>BILAN DE LA RECHERCHE</b> .....	<b>54</b>
10.1	LIMITES DE LA RECHERCHE .....	55
10.1.1	<i>Echantillon</i> .....	55
10.1.2	<i>Méthode d'entretien semi-directs</i> .....	55
10.1.3	<i>Thématique de la socialisation</i> .....	55
10.2	POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL ET PERSONNEL .....	56
<b>11</b>	<b>LE SPORT DANS L'EDUCATION SOCIALE</b> .....	<b>57</b>
<b>12</b>	<b>REFERENCES</b> .....	<b>58</b>
<b>13</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>59</b>

# 1 Présentation du travail de recherche

Ce chapitre introductif présente la thématique principale de ce travail de recherche ainsi que le processus qui m'a amené à vouloir approfondir mes connaissances et à développer le thème suivant :

## 1.1 Sport en institution

Les activités sportives sont souvent présentées pour leurs bienfaits sur la santé physique et mentale. Le sport est pratiqué afin de se défouler et afin d'oublier durant un instant les soucis du quotidien. Le sport semble aussi être un facteur d'intégration. En effet, les clubs sportifs permettent de faire des rencontres et d'appartenir à une communauté. Les associations sportives sont considérées comme une « école de vie » où l'on apprend des règles et des valeurs.

Actuellement, il existe de nombreuses institutions qui utilisent le sport pour développer certains objectifs avec les bénéficiaires, particulièrement celles traitant de la problématique de l'addiction. Elles aident leurs patient-e-s à vaincre leur dépendance en organisant des activités exigeant un effort physique extrême. Ce travail de recherche va plutôt s'orienter auprès d'institutions accueillant des adolescent-e-s en rupture sociale. Ce choix s'est décidé suite à mon expérience avec des jeunes en difficulté sociale. J'ai pu mesurer l'importance de mon rôle d'éducateur dans leur processus de socialisation et dans leur intégration. Il s'agira donc de s'intéresser plus précisément à l'utilisation du sport dans des institutions pour des jeunes en rupture sociale.

Ce travail est construit autour de la thématique du sport en institution et particulièrement en fonction de deux types de pratiques sportives. La première pratique se définit comme le sport institutionnalisé qui correspond au sport effectué au sein de clubs. La deuxième pratique, appelée auto-organisée, se compare au « sport de rue » qui s'effectue librement selon les envies de chacun-e. Ces deux types de sport sont souvent pratiqués de manière complémentaire. Les membres d'un club de foot par exemple, apprécient les aspects de performance et de compétition représentés par des entraînements et un championnat. Ces pratiquant-e-s souhaitent également se retrouver dans divers espaces pour pratiquer leur sport dans un cadre ludique et de plaisir. Outre l'aspect du jeu, ces deux pratiques ont des effets au niveau éducatif et favorisent l'apprentissage de compétences comme le respect d'un cadre, la persévérance, l'autonomie et la prise de responsabilité notamment. Ces diverses compétences développent la socialisation et l'intégration de l'individu. Ce travail présente donc l'influence de la complémentarité entre ces deux pratiques sportives dans le processus de socialisation des jeunes.

Le but de cette recherche est d'observer les pratiques sportives organisées dans les établissements accueillant des jeunes en rupture sociale. La présentation détaillée de la pratique institutionnalisée et auto-organisée permet d'identifier une éventuelle complémentarité ou d'analyser quelle pratique est favorisée. Il s'agit aussi de découvrir comment les professionnel-le-s utilisent le sport dans l'accompagnement de cette population. Le sport en institution est-il construit à partir d'un projet éducatif ou sinon quelle est sa fonction principale?

## 1.2 Motivations professionnelles et personnelles

Le choix de cette thématique du sport en institution s'est décidé pour des raisons professionnelles. Après ma formation, je souhaite travailler dans l'éducation sociale avec des adolescent-e-s. Je serai certainement amené à encadrer des activités sportives. Ce travail me donne ainsi la possibilité d'analyser et de développer un outil éducatif qui m'accompagnera tout au long de ma profession. Mon envie de travailler autour de cet outil provient également de ma première formation pratique où j'ai eu l'occasion de gérer des activités sportives. Mes expériences dans le sport m'ont aidé à encadrer divers exercices avec les jeunes. Cependant, j'ai eu le sentiment de ne pas avoir eu les compétences nécessaires pour mettre en place, durant ces activités, des objectifs éducatifs. En observant la motivation des jeunes durant ces activités, j'ai pensé que le sport en institution pourrait d'avantage les aider à effectuer des apprentissages pour leur intégration. Ces observations m'amènent donc à développer ce sujet qui pourra déboucher sur de nouvelles pratiques ou de nouvelles utilisations du sport en institution.

Mon intérêt personnel pour ce sujet provient de ma passion pour le sport. Dès mon enfance, j'ai pratiqué, au sein d'un club, du football et du badminton jusqu'à l'âge de 14 ans. Depuis, je me suis orienté vers le tennis en tant que joueur mais également en tant qu'entraîneur. Durant ces années au sein de clubs sportifs, j'ai pu faire de nombreuses connaissances m'aidant ainsi à m'intégrer et à développer ma sociabilité. J'ai constaté, au sein de clubs ou durant les loisirs, les apports physiques et psychologiques du sport dans ma vie. Avec le tennis, j'ai appris notamment à gérer mes émotions et à acquérir une certaine maturité. J'ai acquis également de la confiance et une meilleure estime de moi. Mon rôle d'entraîneur me permet d'encadrer des groupes de jeunes et « inconsciemment », je leur transmets des valeurs telles que le respect de l'adversaire, la combativité et la ponctualité. Lorsque je donne des cours, je remarque l'aisance des jeunes à réaliser des apprentissages spécifiques au domaine du tennis. Les différents mouvements sont rapidement retenus. Je constate également leur aisance à appliquer et à respecter les consignes et les règles. Lorsque ces jeunes jouent pour le plaisir ou en compétition, elles et ils utilisent leurs compétences tennistiques pour gagner leur match et font ainsi preuve d'autonomie.

En éducation sociale, il me semble que le sport peut alors être utilisé pour favoriser des apprentissages et développer des compétences sociales tout en laissant une certaine autonomie et responsabilité aux jeunes.

## 1.3 Objectifs personnels et professionnels

### 1.3.1 Objectifs personnels

- Analyser un outil éducatif qui pourra m'accompagner dans ma pratique professionnelle.
- Acquérir des connaissances sur des concepts tels que le sport et la socialisation qui n'ont que peu été abordés durant ma formation.
- Confirmer ou modifier ma représentation du sport dans l'éducation sociale.

### 1.3.2 Objectifs professionnels

- Rencontrer des éducateurs et éducatrices sociales et découvrir leur représentation du sport dans leur métier.
- Identifier la pratique actuelle dans les institutions et définir celle étant favorable à l'apprentissage de normes sociales.
- Vérifier la complémentarité entre le sport institutionnalisé et le sport auto-organisé.

### 1.3.3 Objectifs de recherche

- Définir le sport institutionnalisé et le sport auto-organisé.
- Identifier les effets de socialisation dans le sport.
- Analyser le sport comme un moyen d'apprentissage de normes sociales et d'autonomie.
- Découvrir l'organisation et l'encadrement des activités sportives dans des institutions pour des jeunes en rupture sociale.

## **2 Problématique de recherche**

Selon mes connaissances et expériences professionnelles, j'ai pu observer une difficulté dans l'utilisation actuelle des pratiques sportives au sein d'institutions accueillant des jeunes en rupture sociale.

### **2.1 Question de départ**

Suite à mes observations et mes réflexions durant ma première formation pratique, j'ai pu formuler une question de départ pour amener ma problématique de recherche.

En quoi la pratique du sport en institution favorise-t-elle l'apprentissage de normes sociales du point de vue de l'éducation ?

J'ai constaté que les activités sportives sont utilisées comme un simple loisir ou comme un moyen de se défouler. J'ai l'impression que le sport n'est pas considéré comme un outil éducatif. Cette activité est perçue comme une contrainte voire une perte de temps par certain-e-s professionnel-le-s qui souhaitent remplacer ce moment ludique par des entretiens de réseau par exemple.

### **2.2 L'utilisation du sport en institution**

Le sport est souvent associé à la performance et à l'effort physique. Selon les croyances repérées durant mes expériences professionnelles, il est nécessaire d'être un adepte du sport pour encadrer une activité sportive. Ces raisons peuvent amener des travailleurs et travailleuses sociales à penser qu'ils et elles ne disposent pas des compétences nécessaires pour assurer l'encadrement d'un sport. Personnellement, j'estime que chaque professionnel-le est capable de gérer une pratique sportive pour autant que celle-ci soit pensée comme un outil éducatif.

Les pratiques actuelles ne permettent pas de fixer des objectifs de socialisation précisément pour des jeunes en rupture sociale en raison de leur fonction principalement ludique. Le sport semble donc ne pas être utilisé comme un apprentissage de normes sociales.

Mon travail de recherche consiste à analyser, auprès d'institutions accueillant des adolescent-e-s en rupture sociale, l'organisation et le déroulement des activités sportives en vue d'amener des pistes de réflexion autour du sport en institution.

### 3 Cadre théorique et conceptuel

Afin de pouvoir développer ma réflexion et de définir mes hypothèses, j'ai effectué des recherches théoriques sur les thématiques suivantes : le sport, la socialisation et l'éducation sociale. Je me suis référé à ma question de départ et à mes objectifs pour cibler les différents thèmes.

Pour le sport, je vais premièrement présenter son historique afin de visualiser l'évolution de la pratique au fil des siècles. Les pratiques institutionnalisées et auto-organisées seront également exposées afin de mieux identifier leurs distinctions. Je me suis inspiré de différents ouvrages traitant de la thématique du sport et principalement de Michel Fodimbi qui a travaillé en particulier sur le sport institutionnalisé et auto-organisé.

Concernant la socialisation, j'ai pu me référer à plusieurs ouvrages pour comprendre cette thématique. J'ai choisi de démontrer le processus de socialisation en exposant des sous-thèmes tels que les contextes, l'apprentissage et l'autonomie. La notion de rupture sociale est également abordée afin d'identifier les facteurs d'exclusion et de désocialisation. Pour terminer, je présenterai les effets des sports institutionnalisé et auto-organisé sur la socialisation de l'individu.

En sachant que je m'intéresse à la professionnalité des éducateurs et éducatrices dans l'encadrement des activités sportives, il me paraissait essentiel d'amener des éléments théoriques sur l'éducation sociale. Le référentiel de compétences de l'éducation spécialisée est également présenté de manière à pouvoir comparer le sport avec la socialisation.

J'ai eu la possibilité d'effectuer un entretien exploratoire et de participer en tant qu'observateur à une activité sportive autogérée par des jeunes. J'ai souhaité présenter cette activité et l'entretien dans cette partie théorique afin d'exemplifier les effets de socialisation et l'impact sur l'intégration de cette pratique auto-organisée.

#### 3.1 Le sport

##### 3.1.1 Historique

A l'origine, le terme « sport » provient du verbe « desporter » qui signifie s'ébattre (AUGUSTIN J-P., 2011, p.363). Cette notion, qui caractérise les activités ludiques, est apparue à la fin du 12<sup>ème</sup> siècle dans la littérature française. Le verbe « desporter » devient par la suite un synonyme de s'amuser. C'est en Angleterre, au 14<sup>ème</sup> siècle, que le mot « desport » (en anglais « disport ») se transforme en sport. Son sens ne se définit plus alors comme un jeu mais plutôt comme une pratique compétitive. C'est dans le domaine de l'équitation que la compétition, caractéristique du sport moderne, va se développer. Au 18<sup>ème</sup> siècle, les courses hippiques vont se multiplier et gagner en popularité. L'influence de ces épreuves va créer les premières sociétés sportives. Au 19<sup>ème</sup> siècle, les premières organisations sportives apparaissent en Angleterre et sont à l'origine des premiers Jeux Olympiques modernes en 1896. Ces institutions (clubs, associations et fédérations) définissent les règles des jeux et assurent l'organisation et la diffusion des activités sportives (PICHERY B. L'YVONNET F., 2011, p.90).

Le sport était, au départ, considéré comme un jeu pratiqué durant des fêtes, mariages, naissances. Par la suite, la société industrielle a fixé un temps de travail et un temps de loisirs. Les personnes avaient donc plus de temps libre et s'adonnaient aux loisirs sportifs (PICHÉRY B. L'YVONNET F., 2011, p.93). Ces activités devenaient populaires et compétitives. Des affrontements et des transgressions devenaient de plus en plus fréquents. Une organisation sportive s'est alors mise en place. Le sport devient institutionnel avec des règlements, des entraîneurs et entraîneuses et des arbitres. Selon Georges Vigarello, cette institutionnalisation forme, transforme les individus et les amène à adopter des comportements moraux (VIAGARELLO cité par PICHÉRY B. L'YVONNET F., 2011, p.96). Les organisations sportives favorisent l'inculcation de normes et de valeurs sociales permettant ainsi à l'individu de s'intégrer.

Aujourd'hui, ce sport moderne appliqué dans les institutions sportives est toujours présent. Les aspects de compétition et d'effort physique restent primordiaux. Cependant, les sports ludiques sont pratiqués dans notre société et occupent une grande partie de nos temps libres. Le sport s'effectue donc différemment selon nos représentations et l'importance que l'on y apporte dans notre quotidien.

L'évolution du sport est intéressante à relever. Au départ, le sport avait une fonction ludique et par la suite, la compétition est apparue et des associations sportives se sont ainsi créées. Ces deux pratiques semblaient s'opposées alors qu'actuellement, elles sont considérées comme complémentaires. Cette complémentarité sera analysée par rapport à ses effets sur la socialisation des jeunes.

### 3.1.2 Les effets du sport

Il est communément admis que le sport a des effets sur le bien-être physique, social et psychologique de l'individu. Il est souvent pratiqué durant les temps libres afin de se défouler. Le sport en club semble également être considéré comme un facteur d'intégration et transmet des valeurs comme le respect ou la solidarité. L'activité sportive peut ainsi s'utiliser comme un outil éducatif et favoriser l'apprentissage de normes sociales comme le respect. L'influence du sport sur la socialisation peut ainsi être mesurée.

Outre les effets positifs et l'impact sur la socialisation, le sport comporte également des aspects négatifs. L'évolution du sport moderne développe un esprit de compétition où tous les moyens sont bons pour gagner. Les différentes transgressions comme par exemple le dopage ou certaines fautes dites « intelligentes » (car elles permettent d'empêcher l'équipe adverse de marquer) ternissent l'image du sport. La compétition entraîne également des attitudes et des gestes violents qui se retrouvent très souvent dans le milieu du football. Ainsi, la pratique sportive peut avoir des répercussions sur la santé. Le sport engendre des incidents corporels, des utilisations addictives et des dépassements de soi excessifs (VIEILLE MARCHISET G, 2010, p.30). La présentation de ces controverses dans le sport permet donc de prendre conscience des risques et avantages de cette pratique afin de proposer une solution adaptée pour des jeunes en institution.

### 3.1.3 Types de pratiques sportives

L'histoire du sport a permis de distinguer deux types de pratiques sportives (ludiques et compétitives). Leur évolution est également présentée en détail dans ce chapitre pour mesurer leurs effets sur les pratiquant-e-s.

La première pratique caractérise le sport moderne avec un esprit de compétition valorisé notamment par le mouvement olympique. « *Les sports modernes sont organisés à partir d'institutions qui ont défini les règles et les lieux de pratiques* » (AUGUSTIN J-P, 2011, p.363). Cette forme est décrite comme le « **sport institutionnalisé** ». Ce type de sport était au départ pratiqué par l'aristocratie et la bourgeoisie. Le fair-play et le respect des règles (basées sur des valeurs religieuses) étaient primordiaux dans le jeu. « *Le sport faisait alors partie de la formation du caractère* » (LONG T., 2008, p.16). La notion de respect était centrale dans le sport institutionnalisé et était inculquée aux participant-e-s par les autorités. Cette pratique s'est ensuite diversifiée en investissant les classes ouvrières. Le sport est devenu ainsi un spectacle dont les performances se voulaient publiques. Les enjeux médiatiques et financiers, qui sont bien connus actuellement dans le sport, sont apparus progressivement. La compétition et le « sport-spectacle » étaient davantage valorisés que l'éducation. Cette pratique sportive s'est ensuite associée avec l'Etat afin de créer des fédérations et des associations. La performance durant l'activité sportive était favorisée au détriment de l'éducation. Le sport n'avait donc plus une utilité de former le caractère.

Après la présentation de l'évolution de la première pratique, il s'agit maintenant d'exposer la seconde pratique liée au sport ludique ou de loisir. « *Le sport est d'abord une activité de loisir fondé sur la motricité et l'expression corporelle se pratiquant dans des espaces diversifiés.* » (AUGUSTIN J-P., 2011, p.363). Cette pratique de loisir se traduit souvent par le « **sport auto-organisé** ». Cette forme de pratique sportive est apparue antérieurement à la pratique institutionnalisée et s'est développée par la suite en raison d'une volonté de sportifs et sportives de se démarquer de la tradition et de la compétition présente dans le sport moderne. « *Les pratiques sportives auto-organisées se développent ainsi au regard du phénomène d'individualisation qui a pour conséquence le désengagement progressif du pratiquant par rapport à ses partenaires et aux exigences du club.* » (LONG T., 2008, p.28). Les pratiquant-e-s prônaient une liberté et une autonomie leur permettant de maintenir un esprit de loisirs et de plaisir dans leurs activités. A titre d'exemple, le basket de rue s'est développé vers les années 1980. L'aménagement des espaces de loisirs avec la construction d'équipements sportifs a permis la croissance de cette forme sportive qui est devenue un sport institutionnalisé avec des règles bien définies et des compétitions spécifiques. Par cet exemple, on voit bien comment le sport auto-organisé peut évoluer pour devenir un sport institutionnalisé. Ces deux types de pratiques sportives interagissent afin de combler des lacunes au niveau du jeu et des règles. Leur complémentarité peut également être bénéfique au-delà de l'aspect purement sportif. Afin de mieux percevoir leur interaction, il est nécessaire de présenter plus en détail les caractéristiques de ces deux pratiques.

### 3.1.4 Sport institutionnalisé

Ce type de sport se pratique dans un cadre rigide (LONG T., 2008, p.24) représenté par les différentes fédérations sportives, clubs et associations. Les lieux, les règles et le temps de pratique sont clairement définis. Ces organisations se veulent compétitives, des rencontres et des entraînements sont planifiés afin que les joueurs et joueuses puissent progresser et concurrencer ainsi leurs adversaires. Ces fédérations sportives sont ouvertes à chacun-e pour autant que leur engagement s'inscrive dans cette démarche compétitive.

Pour assurer l'organisation et le bon déroulement des compétitions, une hiérarchie, représentée par un président-e, un comité, des arbitres et des joueurs et joueuses, est présente au sein des institutions sportives. Au niveau du règlement, Thierry Long définit les fédérations sportives comme le pouvoir législatif qui établit un cadre dont les arbitres, qui représentent le pouvoir exécutif, sont garants du maintien (2009, p.163). Les pratiquant-e-s « subissent » les règles et n'ont pas la possibilité de les modifier. La notion d'inculcation est très présente dans cette pratique. Les participant-e-s sont contraint-e-s à respecter le cadre sous peine d'une sanction.

### 3.1.5 Sport auto-organisé

Les pratiques auto-organisées sont familièrement liées au « sport de rue ». Il n'existe pas de fédération ou d'instance officielle. Chacun-e peut participer librement à ce type de sport.

L'organisation de l'activité est construite par les participant-e-s en fonction de deux conditions principales (matérielles et niveau de jeu). Tout d'abord, les conditions matérielles sont relatives au temps et à l'espace de jeu à disposition. Par rapport au temps, une décision pour mettre un terme à la partie est définie suivant la disponibilité de chacun-e. Par exemple, le prochain but désignera l'équipe victorieuse. Pour ce qui concerne l'espace de jeu, cette condition matérielle intervient à plusieurs niveaux (LONG T., 2008, p.32) :

- les limites du terrain (ligne, banc, mur, etc.),
- la détermination d'une cible (cage de football, panier de basket, poubelle, sacs, etc.),
- la zone de sortie pour permettre une nouvelle attaque (uniquement si une seule cible est présente).

La deuxième condition s'intéresse au niveau de jeu et au potentiel de chacun-e. L'objectif est de favoriser le principe d'équité entre les participant-e-s. Par exemple, les plus fort-e-s ne pourront pas tirer à moins de deux mètres de la cible.

En ce qui concerne le règlement, les joueurs et joueuses se réfèrent à l'auto-arbitrage contrairement à la pratique institutionnalisée. En cas de contestation des règles, les participant-e-s négocient de façon égalitaire les éventuelles modifications concernant le jeu. « *Le sport auto-organisé n'impose pas de hiérarchie. Il n'y a pas de chefs ni de subordonnés, le fonctionnement du groupe se base sur une démocratie directe.* » (LONG T., 2008, p.35). Le sport auto-organisé se veut ouvert à tou-te-s. Il n'y a pas de sélection selon les parcours de vie, les qualités ou les faiblesses. L'autonomie des participant-e-s est développée durant cette pratique. Leur part de responsabilité est importante dans l'organisation et dans la gestion de l'activité.

La présentation de ces deux pratiques permet de constater une différence dans l'encadrement. Les règles sont clairement définies et subies par les joueurs et joueuses dans le sport institutionnalisé. Quant au sport auto-organisé, le cadre est fixé et modifié librement de manière autonome par les participant-e-s.

## 3.2 Socialisation

### 3.2.1 Définition et contextes de socialisation

La socialisation peut se définir comme un apprentissage de valeurs et de normes sociales favorisant l'intégration dans la société. « *La socialisation est tout d'abord définie comme l'intériorisation de normes, rôles, valeurs, croyances, savoir-faire, savoirs, qui vont marquer mon appartenance à la société et m'y inscrire de façon déterminée.* » (TOZZI M. & ROCHEX J-Y, 2000, p.79). Cette définition expose l'importance de se positionner par rapport aux normes et aux valeurs sociales pour s'intégrer dans la société. Selon Muriel Darmon, la socialisation est la « *façon dont la société forme et transforme les individus.* » (DARMON M., 2011, p.6). Cette auteure met en avant l'aspect formatif de la socialisation qui favorise davantage l'inculcation que l'appropriation.

Pour Muriel Darmon, il existe deux formes de socialisation (primaire et secondaire). Les premières expériences sociales de l'individu, qui débutent dès les premières années de vie, sont regroupées dans une socialisation dite « primaire » (DARMON M., 2011, p.11). L'enfant va tout d'abord acquérir des valeurs au sein de sa famille. La construction de son identité se développe ensuite durant sa scolarité où l'enfant est confronté à des pairs avec des valeurs parfois différentes. Cette confrontation se retrouve dans des activités extrascolaires qui se pratiquent au sein de clubs sportifs avec des normes et des valeurs à respecter. Ces différentes interactions aident l'individu dans son apprentissage social qui se prolonge dans l'adolescence par une socialisation appelée « secondaire » (DARMON M., 2011, p.67). D'autres contextes de socialisation comme les institutions scolaires ou sociales vont permettre à l'adolescent-e, tout en maintenant un modèle éducatif familial, de découvrir son identité. Il lui sera ainsi possible de s'approprier des normes et des valeurs et quitter progressivement sa dépendance à sa famille. Le développement de son autonomie va ainsi favoriser son processus de socialisation.

La socialisation durant l'adolescence est donc une étape primordiale en vue d'une intégration. Plusieurs contextes définis par Pierre G. Coslin (2007) vont permettre à l'adolescent-e de réaliser des apprentissages pour son autonomie afin de se socialiser.

#### L'univers familial

La famille est la source première de socialisation de l'individu. L'entourage répond à des besoins affectifs, cognitifs et sociaux de l'enfant. Ces différents besoins se manifestent également durant l'adolescence. Les parents ont une influence sur la qualité de la relation avec la ou le jeune. Dans la majorité des familles, l'adolescent-e reste très attaché-e à sa famille. « *Elle [la famille] protège des pathologies sociales et de la détresse psychologique sans pour autant obérer l'accès à l'autonomie.* » (COSLIN P. G., 2007, p.21). L'attachement parental reste un besoin pour la ou le jeune dans la construction de son identité sans pour autant compromettre son autonomie. Les parents assurent également un contrôle sur leur enfant pour éviter des comportements déviants. Un cadre avec des règles et des limites doit être respecté pour transmettre un modèle aidant l'adolescent-e dans son intégration.

### **Les relations amicales**

L'adolescence est un moment de recherche de soi et d'indépendance. L'individu souhaite réaliser ses propres expériences et prendre ses distances avec ses parents. Elle ou il va ainsi faire des rencontres, choisir ses ami-e-s et partager des points communs. « *Le plus souvent, il cherche les groupes dans lesquels il puisse s'insérer pour y acquérir reconnaissance sociale et statut à travers une communauté de valeurs et de culture.* » (COSLIN P. G., 2007, p.43). L'appartenance à un groupe permet au jeune de mieux se connaître et de développer une meilleure estime de soi. Ses relations d'amitié vont lui permettre de trouver de nouveaux modèles en ses pairs et leurs écoutes et conseils sur leurs mêmes difficultés renforceront un lien de solidarité. L'appartenance à un groupe permet à l'adolescent-e de satisfaire ses besoins d'attachement et lui procure un cadre sécurisant nécessaire pour sa socialisation.

### **L'école, la vie scolaire et l'insertion professionnelle**

Durant son parcours scolaire, l'adolescent-e va faire de nouvelles expériences durant ses années de collège<sup>1</sup>. Elle ou il va acquérir des compétences au niveau de son autonomie dans la gestion de son travail et de son emploi du temps. Des responsabilités comme par exemple, le rôle de délégué-e de la classe pourront lui être confiées (COSLIN P. G., 2007, p72). La prise de responsabilité d'un ou une jeune va ainsi développer son autonomie. Son choix d'orientation professionnelle va se clarifier et amener un sentiment d'anxiété. Elle ou il découvre l'importance et l'influence de ses décisions sur son avenir et apprend également à se positionner. L'adolescent-e bénéficie également d'un modèle de comportement représenté par le corps enseignant afin de l'aider à devenir un citoyen-ne.

### **Les loisirs**

Les loisirs se pratiquent généralement durant le temps libre. Ces activités qui peuvent être organisées ou non, ne sont pas considérées comme une contrainte ou une obligation. Elles permettent d'échapper au stress du quotidien et elles procurent un sentiment de plaisir (COSLIN P. G., 2007, p.103). La liberté accordée aux jeunes durant les loisirs leur permettent de réaliser leurs propres expériences. Avec ces activités, les adolescent-e-s font des rencontres avec d'autres jeunes et développent ainsi leur sociabilité. Les loisirs des jeunes touchent plusieurs domaines (sorties, lecture, cinéma, internet, télévision et les activités sportives). La socialisation durant les activités sportives sera exposée dans un prochain chapitre.

Ces différents contextes de socialisation permettent à l'adolescent-e d'effectuer des apprentissages et de se positionner face à des valeurs et des normes sociales différentes de celles transmises par l'univers familial. L'autonomie est un critère constant dans chacun de ces contextes. Il sera donc intéressant d'analyser plus en détail son influence sur l'apprentissage de la socialisation.

### **3.2.2 Apprentissage de la socialisation**

Le processus de socialisation doit allier contrainte et autonomie. « *Les principes d'éducation, support à la socialisation de l'enfant, seront transmis par la contrainte (incorporation des règles collectives), par l'intériorisation de la norme collective (individu autonome) et/ou par la coopération dans un processus de construction.* » (TOURRILHES C,

---

<sup>1</sup> Par « collège », on entend le secondaire 1.

2008, p.23). Cette complémentarité entre ces deux notions se retrouve également dans le sport avec la pratique institutionnalisée (contrainte) et la pratique sport auto-organisée (autonomie). Cette comparaison permet ainsi de mesurer une concordance entre le sport et la socialisation qui sera analysée par la suite.

L'influence de la complémentarité entre la contrainte et l'autonomie sur le processus de socialisation peut s'expliquer ainsi. Dès le premier âge, les parents enseignent des valeurs et des règles sociales. L'enfant les incorpore sans pour autant les remettre en question (contrainte). A la suite de cette inculcation de normes, d'autres modèles éducatifs apparaissent, permettant ainsi à l'individu de quitter sa dépendance parentale. La personne fera d'autres apprentissages dans des contextes autres que la famille (autonomie). *«Le jeune devient acteur de sa propre socialisation à partir d'expériences sociales multiples et l'éducateur devient un accompagnateur du processus.»* (TOURRILHES C., 2008, p.25). Pour être acteur ou actrice, il faut avoir suffisamment d'autonomie pour s'approprier des valeurs et des normes sociales. Le niveau d'autonomie semble donc conditionner la capacité de l'individu à se socialiser.

### 3.2.3 Autonomie et socialisation

L'autonomie de l'individu influence son processus de socialisation. Afin de mieux distinguer son rapport avec la socialisation, il est important de définir la notion d'autonomie. Selon Marie-Agnès Hoffmans-Gosset, *« l'autonomie s'apparente ainsi à la prise de conscience de l'influence socio-culturelle dominante dont on entend se dégager. De même, s'apparente-t-elle aussi à la lucidité et au courage de faire face au réel, de chercher la vérité, de réfléchir sur soi et sa pratique, d'élaborer et de respecter ses propres lois. »* (1994, p.15). L'individu se construit en se détachant de l'éducation parentale. La ou le jeune, en s'appuyant sur une base éducative, peut ainsi faire ses propres expériences et prendre conscience de son identité, de ses valeurs ainsi que de ses normes. Elle ou il peut faire des choix et se positionner dans la société. Les différents échanges avec la société permettent à l'individu de construire son autonomie et son indépendance. *« Ainsi être autonome ne prendrait véritablement sens qu'en étant social, c'est-à-dire construit de relations et ouvert aux relations. »* (HOFFMANS-GOSSET M-A., 1994, p.102). L'auteure énonce un lien entre l'autonomie et la sociabilisation comme étant la finalité du processus de socialisation. Ainsi, l'autonomie évolue au sein de la société et au contact avec d'autres. Cette autonomie « sociale » (HOFFMANS-GOSSET M-A., 1994, p.101) développe les savoirs suivants :

- être présent-e, être à l'écoute,
- avoir une vie sociale de relations et d'échanges,
- s'exprimer, communiquer,
- participer,
- reconnaître la loi,
- faire un choix de société,
- se situer par rapport à un pouvoir,
- s'autogérer.

Ces savoirs qui correspondent à des compétences assurent ainsi la socialisation de la personne. L'autonomie est donc créatrice de socialisation. *« Dans un contexte sociétal où la norme de socialisation repose sur l'autonomie, et la mobilité, « devenir adulte » relève plus d'une représentation de soi. »* (TOURRILHES C., 2008, p.21). L'autonomie est

considérée comme la norme de socialisation et semble être la finalité du processus. Son apprentissage favorise la prise de conscience de soi et la découverte de son identité. Ces compétences permettent ainsi au jeune de se situer dans la société.

L'autonomie est également un processus d'apprentissage qui débute à la naissance. Elle peut chuter, stagner ou régresser (HOFFMANS-GOSSET M-A., 1994, p.61) amenant ainsi un-e jeune à se désocialiser. L'autonomie a un impact considérable sur la socialisation et sa régression semble être un facteur de la rupture sociale. Cette conséquence se doit d'être développée plus en détail.

### 3.2.4 Rupture sociale

La difficulté des jeunes à s'intégrer dans la société se résume par une rupture dans leur socialisation. Elles ou ils ont notamment des difficultés à s'accommoder aux normes sociales qui ne cessent d'évoluer au fil des années. Un individu ne respectant pas les normes d'un groupe social ou d'une institution est considéré comme déviant (TOURRILHES C, 2008, p.43). Le respect peut se définir comme une norme sociale et un éventuel écart peut être un facteur d'exclusion. En effet, la déviance peut se développer en une délinquance amenant un-e jeune à être « en difficulté-e » dans son intégration. Le sociologue Dominique Felder (FELDER D., 2011, p.6) détermine plusieurs problèmes qui sont des facteurs de la désocialisation de l'individu :

- Problèmes relationnels au sein de la famille (maltraitance, divorce),
- Problèmes liés à la santé (maladie psychique, toxicomanie d'un parent),
- Problèmes liés à la précarité matérielle et sociale (chômage, famille endettée),
- Problèmes liés à la délinquance (parent délinquant, jeune délinquant-e),
- Problèmes liés à la migration (requérants d'asile, maîtrise insuffisante de la langue française),
- Difficultés scolaires.

Selon ces différents facteurs, la principale cause de rupture sociale est liée à la socialisation primaire représentée par le contexte familial. La base de la socialisation se crée avec l'éducation parentale. Si ce modèle éducatif ne permet pas, pour différentes raisons, à l'enfant d'acquérir des valeurs et des normes sociales, elle ou il n'aura donc pas les ressources nécessaires pour être accompagné-e dans son intégration. « *Pensons à ce qui se trame dans la première relation à la mère. Si cette relation n'est pas satisfaisante, elle peut hypothéquer toutes les autres.* » (HOFFMANS-GOSSET M-A., 1994, p.28). Cette citation démontre que le processus de socialisation débute dès la naissance. Les enjeux au niveau de l'intégration de l'enfant sont considérables et peuvent influencer sa sociabilité.

Michel Autès confirme les différents facteurs d'exclusion déjà exposés précédemment. Le marché du travail (perte d'emploi, pas de formation, pas de place d'apprentissage), le manque de liens familiaux, de lien d'appartenance et de lien social amènent à une situation de rupture sociale chez l'individu (AUTES M., 1999, p.164). Effectivement, le marché du travail est le facteur principal d'intégration dans notre société. Pour des adolescent-e-s, leurs diverses difficultés dans leur parcours scolaire et professionnel peuvent les amener à être placé-e-s dans des institutions sociales. L'objectif pour l'équipe éducative consistera donc à accompagner ces jeunes en utilisant divers outils et techniques comme par exemple le sport afin de les aider à développer leur socialisation.

### 3.3 Socialisation par le sport

La théorie sur l'apprentissage de la socialisation a permis de mesurer un lien avec le sport. Cette observation est confirmée par Nathalie Pantaléon. En effet, la pratique sportive faciliterait l'atteinte de trois objectifs suivants: améliorer les relations interpersonnelles, canaliser l'agressivité et dépasser ses limites. Ces bienfaits favoriseraient l'apprentissage de la socialisation. « *Ces trois objectifs permettraient l'apprentissage de la règle sportive devant conduire à l'intériorisation de la règle sociale.* » (PANTALEON N., 2003, p.52). Les règles d'une activité sportive peuvent se transposer en des règles sociales. Le sport peut donc s'utiliser comme un outil éducatif avec des objectifs de socialisation.

Les pratiques sportives ont des effets de socialisation. Le sport institutionnalisé inculque des normes et forme les participant-e-s pour leur intégration. Quant au sport auto-organisé, l'autonomie et l'appropriation des normes sont développées ainsi que la participation de l'individu dans les interactions sociales (LONG T., 2008, p.16). Les notions de contrainte et de liberté sont à nouveau repérées et leur complémentarité favorise le processus de socialisation.

La pratique institutionnalisée et la pratique auto-organisée vont être approfondies pour en déceler les effets en termes de socialisation au regard de la citoyenneté et de l'aspect juridique.

#### 3.3.1 Sport institutionnalisé

Les clubs forment les joueurs et joueuses sur le plan sportif mais également sur le plan éducatif en leur inculquant des normes et des valeurs sociales afin de favoriser leur intégration. « *Le sport est présenté le plus souvent comme une morale en actes, une école de vie, comme un modèle de comportements.* » (FOBIMBI, 1999, p.80). Le sport est considéré comme un contexte de socialisation tout aussi primaire que le contexte familial.

Dans ce contexte institutionnalisé, la présence systématique de l'adulte, figure de l'autorité, réduit la liberté des participant-e-s. Ce système hiérarchique se résume à une « *citoyenneté verticale et normative.* » (LONG T., 2008, p.205). Concrètement, les dirigeant-e-s définissent les règles qui sont appliquées par les arbitres et soumises aux joueurs et joueuses qui ne peuvent pas les contester, leur seule liberté se limitant à pouvoir sortir du cadre. Dans ce cas, une sanction leur est imposée.

L'attitude des pratiquant-e-s à l'égard des règles étant présentée, il serait intéressant de faire un parallèle au niveau de la socialisation juridique. Selon Thierry Long, cette socialisation s'inscrit dans le processus global de socialisation de l'individu (LONG T. et al., 2009, p.164). Les représentations et les attitudes des sportifs et sportives institutionnalisées face à la loi se situent dans un « *stade pré-conventionnel* »<sup>2</sup>. Cette comparaison juridique permet de constater que les pratiquant-e-s de ce sport n'osent pas contester les décisions juridiques. Cette soumission leur évite une punition mais

---

<sup>2</sup> Les individu-e-s se soumettent à l'autorité qui représente pour elles et ils le bon fonctionnement social. Les lois sont considérées comme des interdictions et sont respectées par crainte d'une sanction (LONG T. et al., 2009, p.165).

restreint considérablement leur liberté d'action. Cette pratique sportive est perçue comme une forme de « dressage ». La personne est formatée afin de répondre aux exigences institutionnelles. Sa liberté d'action limitée ne l'encourage pas à faire ses propres expériences et à développer une certaine autonomie. Les valeurs et les normes transmises permettent toutefois d'acquérir certaines compétences comme l'apprentissage de la démocratie, du fonctionnement de l'institution et donc de la citoyenneté (LONG T., 2008, p.18). En effet, l'individu découvre sa position, son rôle et ses droits pour s'intégrer et participer activement à la vie du club.

### 3.3.2 Sport auto-organisé

Les joueurs et joueuses ont la responsabilité de gérer le groupe, les différents échanges et l'organisation de la partie. Contrairement à la pratique institutionnalisée, les participant-e-s sont très autonomes et assurent le bon déroulement du jeu. Elles ou ils se situent dans une « *citoyenneté horizontale interactive* » (LONG T., 2008, p.206). Les décisions sont prises en groupe avec une certaine flexibilité laissant la possibilité d'aménager le règlement et les conditions de jeu.

Au niveau juridique, les sportifs et sportives auto-organisées se situent à un « *stade conventionnel* »<sup>3</sup> et « *post conventionnel* »<sup>4</sup>. Le joueur ou la joueuse auto-organisée assume ses responsabilités et n'hésite pas à aller à l'encontre de la loi pour défendre ses intérêts et ses valeurs. Cette pratique favorise ainsi l'appropriation de normes et de valeurs sociales de par l'autogestion du cadre et du fonctionnement de l'activité.

Cette pratique qui n'est pas une « *socialisation normative* » est associée à une image de rue et de délinquance. Les pratiquant-e-s qui ne font pas partie d'une fédération représentant la société sont considéré-e-s comme « sous-socialisé-e-s » (LONG T., 2008, p.35). Les participant-e-s confirment cependant une capacité d'autogestion de groupe basée sur les besoins de chacun-e qui démontre leurs compétences pour vivre en communauté.

### 3.3.3 Complémentarité des deux pratiques sportives

Le processus de socialisation doit allier contrainte et autonomie. L'inculcation de normes et de valeurs dans la pratique institutionnalisée et l'appropriation de celles-ci dans la pratique auto-organisée se doivent d'être complémentaires pour développer la socialisation de l'individu.

En outre, cette complémentarité permet d'engager un projet éducatif dans l'activité sportive. Une « *action d'insertion par le sport doit articuler les deux formes de socialisation : contrainte et liberté, normalisation et plaisir immédiat.* » (FODIMBI M., 1999, p.73). Les propos de cet auteur confirment l'importance de l'interaction entre la pratique institutionnelle et la pratique auto-organisée afin d'utiliser le sport à des fins éducatives.

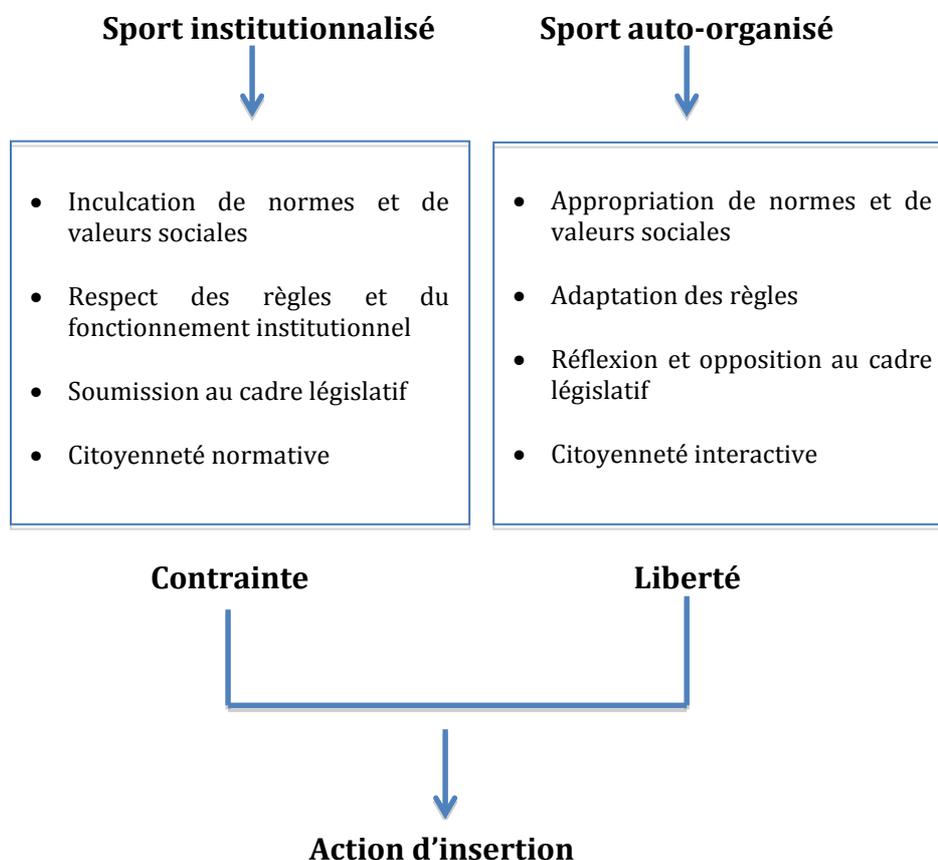
---

<sup>3</sup> La loi est perçue comme une prescription. Le maintien d'ordre reste indispensable à la vie sociale. Cette loi peut évoluer et être transgresser pour une « question de survie » (LONG T. et al., 2009, p.165).

<sup>4</sup> L'individu réfléchit sur le contenu de la loi. Ses principes moraux vont l'amener à enfreindre une loi qui pour elle ou lui n'est pas juste (LONG T. et al., 2009, p.165).

La complémentarité des deux pratiques est essentielle au niveau du processus de socialisation mais également dans la construction d'un projet éducatif. Le schéma suivant synthétise l'influence du sport sur la socialisation.

**Figure 1: Socialisation par le sport**



Ce schéma présente de manière synthétique les effets de socialisation pour chacune des deux pratiques sportives. La distinction entre la contrainte et la liberté qui caractérisent respectivement le sport institutionnalisé et le sport auto-organisé est facilement perceptible. Leur relation est également illustrée afin de mesurer le résultat de leur complémentarité.

### 3.4 Exemple d'un projet socio-éducatif

Un entretien exploratoire a été réalisé afin de découvrir un projet qui favorise la pratique auto-organisée. Il paraissait intéressant et nécessaire de rencontrer les personnes en charge de ce projet pour découvrir leur rôle, leur accompagnement et leurs observations sur les effets de cette pratique sur les jeunes.

La première partie de ce chapitre présente la création du projet ainsi que ses buts. La deuxième partie reprend des éléments tirés de l'entretien effectué avec deux personnes responsables du projet.

#### **Fondation idéesport**

Ce projet auto-organisé, appelé « sport 1400 », s'est construit avec la fondation « idéesport ». Cette fondation utilise le sport comme un moyen de prévention contre la violence et la dépendance, de promotion de la santé et d'intégration sociale. Son objectif principal est de créer des lieux pour la pratique sportive. Les emplacements sont choisis pour permettre aux personnes provenant de milieux ou de cultures différents de se rencontrer (IdéeSport, 10.12.13a). Afin d'atteindre son objectif, la fondation a créé le projet « MidnightSports ». Les personnes à l'origine de ce projet ont constaté que les jeunes n'ayant pas l'âge pour entrer dans des bars, discothèques et autres fêtes se retrouvent le soir dans des lieux publics (gares, arrêts des transports publics ou préaux d'écoles). La cohabitation avec d'autres utilisateurs et utilisatrices de ces lieux génèrent parfois des conflits d'où la nécessité de créer des structures où les jeunes peuvent se retrouver sans causer de désagréments.

Les événements « MidnightSports » ont lieu les samedis soirs entre 21h et minuit et sont encadrés et organisés par une équipe composée de jeunes âgé-e-s entre 16 et 18 ans (juniorcoachs) et d'adultes (seniorcoachs, chefs de projet et bénévoles). La participation est ouverte à chaque jeune dès l'âge de 13 ou 14 ans.

#### **Pratique auto-organisée**

Les participant-e-s à des sports d'équipes sont encouragé-e-s à s'auto-arbitrer et à se mélanger entre différentes équipes. Les activités pratiquées sont souvent le football, le basketball ou le volleyball. D'autres sports et animations sont proposés comme des ateliers de danse ou des espaces de jeux (babyfoot ou tennis de table). Un « kiosque » est également à disposition et propose des boissons et des snacks. Le « MidnightSports » ne se veut pas réservé uniquement pour des jeunes sportifs et sportives. Il est aussi un lieu pour se rencontrer et se sociabiliser. Ce projet vise à impliquer davantage les jeunes (coachs) pour leur permettre de s'appropriier le projet. D'après les expériences, la collaboration entre ces jeunes est très positive en observant leur absence de violence et leur respect des autres (IdéeSport, 10.12.13b). La pratique auto-organisée a ainsi des effets éducatifs comme l'apprentissage du respect notamment. La collaboration des coachs dans la gestion de l'activité correspond à une citoyenneté interactive. Les effets éducatifs et sur la socialisation sont ainsi mesurés de par l'utilisation de cette pratique sportive.

## **Projet « sport 1400 »**

Le projet « sport 1400 » offre un lieu de rencontre pour les adolescent-e-s où elles ou ils peuvent pratiquer des activités sportives sans objectif de performance, dans un environnement sans alcool et sans drogue. Le programme est axé sur la responsabilisation et la collaboration avec les jeunes. Cette responsabilité s'exprime notamment par l'absence d'arbitre qui favorise la solidarité des jeunes dans la recherche de solutions constructives aux conflits (Commune d'Yverdon-les-Bains, 10.12.13). La pratique auto-organisée est identifiée par l'autogestion des règles du jeu et de la dynamique du groupe. La part de responsabilité et d'autonomie des participant-e-s est ainsi développée.

### **Entretien avec deux responsables du projet**

Les informations récoltées durant cet entretien sont synthétisées afin de mieux distinguer la gestion d'un projet éducatif autour de la pratique auto-organisée et ses effets sur les participant-e-s. L'intégralité de l'entretien est présentée en annexe (cf. annexe n°4).

La part de responsabilité des coachs est entière. Elles ou ils ont plusieurs postes à préparer et à gérer tout au long de la soirée. Pour devenir coachs, les jeunes doivent suivre une journée de formation encadrée par une responsable. Elles ou ils apprennent, par exemple, l'utilisation du langage en « je ». Les coachs relèvent une nette différence au niveau du respect lorsqu'elles ou ils emploient ce langage. Cette formation leur permet également de travailler sur leur posture pour encadrer les participant-e-s et pour gérer la dynamique du groupe et les éventuels conflits.

La plupart des activités sont proposés par les coachs qui peuvent également animer des compétitions (tournoi de foot). Le projet initial a pour objectif de favoriser la prise de responsabilités des jeunes afin qu'elles et ils s'approprient le projet. Une des responsables relève l'évolution positive des coachs. Elles ou ils acquièrent de l'assurance, de la confiance et gagne en maturité. Le rôle des responsables dans ce projet consiste à coordonner les tâches, à garder le cadre et à gérer les conflits. Elles effectuent des contrôles à chaque poste pour vérifier le bon déroulement et peuvent être amenées à remplacer un-e coach. Leur posture est observatrice. Elles n'interviennent pas à leur place mais effectuent en fin de soirée un bilan avec les coachs. Certaines situations sont reprises et les responsables leur transmettent leurs observations. Parfois, les jeunes encadrant-e-s remarquent leurs erreurs et proposent des pistes de réajustement. Les responsables interviennent essentiellement durant la période d'évaluation. Pendant la soirée, elles adoptent un rôle d'accompagnantes et parfois de conseillères.

La présentation de ce projet permet de constater que l'autonomie des jeunes est favorisée. Les coachs assument des responsabilités et peuvent ainsi se sentir engagé-e-s et concerné-e-s dans ce projet. La présence des responsables permet de garantir un cadre sécurisant. Elles utilisent l'activité comme un outil d'observation afin de réaliser une évaluation de la soirée avec les jeunes et de pouvoir également mesurer une évolution au niveau de leur comportement. Par rapport à la socialisation, la formation pour devenir coach permet d'acquérir des normes et des valeurs sociales comme le respect des autres notamment. Les jeunes peuvent ensuite se les approprier lorsqu'elles ou ils doivent gérer leur poste et les dynamiques de groupes durant les activités sportives.

### 3.5 Education sociale

La professionnalité éducative conditionne l'utilisation du sport en institution pour des jeunes en rupture sociale. Il semble donc nécessaire d'apporter des éléments sur la posture professionnelle en éducation sociale.

#### 3.5.1 Métier d'éducateur ou éducatrice sociale

Afin de développer et de comprendre plus en détail le rôle de l'éducateur ou éducatrice sociale, Michel Autès présente notamment dans son ouvrage *Les paradoxes du travail social*, les caractéristiques du métier et les compétences du professionnel-le. « *C'est une profession qui se donne ses propres normes de travail. Et qui, tout en exerçant dans le cadre d'une relation salariale avec un employeur, privé ou public, garde une large autonomie dans la définition de ses objectifs, de ses tâches, de son organisation du travail.* » (AUTES M., 1999, p.233). Cette définition expose la liberté accordée aux professionnel-le-s dans la gestion et l'organisation de leurs tâches. Dans le cadre d'une activité sportive par exemple, l'éducateur ou l'éducatrice intervient selon ses propres normes, ses propres compétences mais également selon ses propres objectifs.

Afin de garantir l'accompagnement des jeunes dans leur éducation, plusieurs tâches et missions sont effectuées et deviennent ainsi des fonctions qui requièrent des qualifications ou des compétences particulières (AUTES M., 1999, p.219). La compétence est centrale dans l'accompagnement du professionnel-le et se doit donc d'être précisée. La compétence désigne l'ensemble des savoirs, des connaissances, des habiletés techniques, des gestes productifs et des aptitudes. Les compétences sont efficaces si la société les considère comme utiles et nécessaires à un moment donné. « *C'est donc le fait que le contenu de la compétence soit socialement reconnu, en fonction d'une définition sociale de l'utilité, qui fera la valeur de la compétence.* » (AUTES M., 1999, p.228). La compétence répond ainsi à des besoins de la société qui favorisent son développement.

Dans l'exercice de sa profession, le travailleur ou la travailleuse sociale s'appuie sur ses compétences, sur ses savoirs et sur des techniques d'entretien, d'animation de groupe, de gestion de conflit mais également sur des techniques éducatives comme notamment le sport qui sont des supports à la relation éducative. Ainsi, ces techniques permettent au professionnel-le d'atteindre un but, de travailler sur l'éducation ou la rééducation des personnes afin qu'elles prennent conscience de leurs difficultés et qu'elles identifient les solutions. Ces techniques sont acquises par des formations ou sont empruntées à d'autres professionnel-le-s pour être ensuite adaptées à la professionnalité de l'éducateur ou éducatrice. « *Le travailleur social n'est pas psychologue, ni thérapeute, ni juriste, ni enseignant, ni sportif, ni artiste, toutes ces fonctions sont remplies par d'autres qui en ont les statuts, la reconnaissance, la qualification. Mais, cependant, il emprunte, selon sa fonction et ses missions, à l'une ou l'autre de ces techniques et de ces savoir-faire.* » (AUTES M., 1999, p.238). Dans le sport, la personne encadrante n'est pas un-e coach sportive mais un éducateur ou une éducatrice qui s'appuie notamment sur d'autres techniques et compétences sportives pour gérer l'activité.

Michel Autès constate que les composantes personnelles et relationnelles de la compétence deviennent davantage priorisées que les composantes techniques. Pour l'auteur, la pratique symbolique (le langage, la parole), la dimension éthique et la logique de l'expérience sont les trois registres du travail social (AUTES M., 1999, p. 241). L'encadrement se fait principalement avec le langage. Il s'agit de parler, d'écouter, de répondre, de négocier, de communiquer, d'échanger et une éventuelle absence ou défaut

du langage oriente l'action du professionnel-le (AUTES M., 1999, p.242). La communication verbale est présentée comme le critère principal de l'accompagnement de l'équipe éducative. Par ailleurs, le rapport à l'éthique est également une caractéristique du travail social. L'éducateur ou l'éducatrice se positionne par rapport aux droits et aux normes mais aussi par rapport à ce qui lui semble juste. « *Par conséquent, le travailleur social ne détermine pas seulement son action en fonction de critères d'efficacité technique, mais aussi au regard d'appréciations éthiques.* » (AUTES M., 1999, p.246). La notion d'appropriation est très bien représentée dans cette citation. L'éducateur ou l'éducatrice se positionne par rapport à ses propres normes et à ses propres valeurs pour conduire son intervention. En outre, l'expérience va conduire l'action du travailleur ou de la travailleuse sociale. A chaque fois, l'expérience est recommencée dans un autre contexte avec des circonstances différentes et des situations particulières propres aux personnes (AUTES M., 1999, p.248). L'expérience est le dernier registre du travail social. L'action du professionnel-le est sans cesse réajustée afin de correspondre à des situations et à des difficultés différentes chez les bénéficiaires.

La notion de compétence a été principalement approfondie de manière théorique dans ce chapitre. Il est donc intéressant de l'analyser au niveau de la pratique professionnelle.

### 3.5.2 Référentiel de compétences

Le référentiel de compétences de l'éducation spécialisée<sup>5</sup> permet de mieux définir le rôle et les fonctions du professionnel-le. Les fonctions présentées ont été sélectionnées en rapport à la thématique de la socialisation et de l'intégration pour des jeunes en rupture sociale. D'autres ont été retenues en raison de leurs liens avec les activités sportives. Chaque fonction est ensuite analysée et comparée à la thématique du sport en institution.

#### **Fonction 2 : Recréer du lien social, de l'identité sociale, accompagner le parcours de socialisation, éviter la désocialisation**

- 2.1 Analyser les facteurs de désocialisation, de rupture du lien social, de la perte de repères d'identification
- 2.2 Créer les conditions préalables à des démarches de socialisation
  - 2.2.1 Dans le cadre de l'environnement interne
  - 2.2.2 Jouer un rôle facilitant la "mise en relation" avec la société civile

Le professionnel-le identifie et analyse les facteurs de rupture sociale de la personne afin de pouvoir l'accompagner dans son apprentissage de la socialisation. Les démarches de socialisation se font dans des espaces ou dans des activités de convivialité à l'interne de l'institution comme par exemple durant les activités sportives. Des normes y sont présentes et appliquées par les professionnel-le-s qui doivent être respectées par les jeunes.

---

<sup>5</sup> Référentiel de compétences de l'éducation spécialisée,  
URL : [https://www.eesp.ch/uploads/media/Referentiel\\_compétences\\_ES.pdf](https://www.eesp.ch/uploads/media/Referentiel_compétences_ES.pdf)

**Fonction 4 : Concevoir et mettre en œuvre des interventions socio-éducatives différenciées**

## 4.4 Organiser et accompagner les activités de loisirs sous leurs formes diverses

Selon le référentiel, l'organisation et l'accompagnement des activités de loisirs doivent impliquer les jeunes. Le choix de celles-ci doit correspondre aux souhaits et attentes des bénéficiaires. L'intérêt porté à cette activité est évalué afin d'amener des réajustements afin de susciter davantage de motivation. L'activité de loisir peut se comparer avec l'activité sportive qui n'a pas de visée compétitive. L'investissement des jeunes semble primordial pour garantir une bonne dynamique durant ces moments de sport.

**Fonction 6 : Intervenir dans le respect de la déontologie et de l'éthique du métier**

6.7 Garantir en permanence le droit à l'autonomie à la sécurité, au respect de la vie privée, à la liberté de conscience et d'expression des personnes, de réunion, en la considérant comme un citoyen à part entière, ayant des droits et des devoirs. Respecter les besoins affectifs des personnes et de leur entourage

6.8 Garantir les conditions de l'intégration sociale

Dans son processus de socialisation, l'individu doit s'approprier des normes et des valeurs. Cette appropriation peut s'effectuer uniquement avec une autonomie suffisamment développée. Le professionnel-le doit favoriser la prise de responsabilité des jeunes afin qu'elles ou ils puissent effectuer des apprentissages pour leur intégration. Cette autonomie peut ainsi être développée durant les activités sportives et précisément dans les activités auto-organisées.

**Fonction 10 : Evaluation des activités, développement personnel et professionnel**

10.1 Mettre en œuvre des démarches d'évaluation des activités proposées par l'institution

L'évaluation d'une activité est réalisée selon les objectifs fixés par le ou la professionnel-le. Il est nécessaire d'établir des buts au préalable afin de mesurer des résultats et de constater une évolution. Lorsque des objectifs sont posés pour des activités sportives, l'éducateur ou l'éducatrice doit disposer d'un outil afin de les évaluer et de vérifier si ces derniers ont été atteints.

Avec la description du métier d'éducateur ou éducatrice sociale et la présentation du référentiel de compétences, la professionnalité dans l'éducation sociale est ainsi mieux définie. Le rôle des professionnel-le-s dans une activité sportive peut être identifié notamment pour proposer une pratique favorisant le processus de socialisation du jeune. La théorie développée dans ce chapitre permet également d'amener des hypothèses sur l'organisation actuelle des activités sportives en institution pour des jeunes en rupture sociale.

## 4 Démarche méthodologie

### 4.1 Question de recherche

Mes observations réalisées durant ma première formation pratique ainsi que les différents concepts présentés et approfondis m'amènent à me questionner autour de la pratique actuelle du sport dans les institutions. Ma recherche visera à comprendre comment le sport est utilisé, quelle pratique est mise en oeuvre et pour quel(s) objectif(s) ?

On a vu que, dans le sport, on retrouve cette distinction entre le sport institutionnalisé, basé sur l'importance des règles et de la hiérarchie, et le sport auto-organisé qui se veut plus ludique et plus autonome. Selon Michel Fobimbi<sup>6</sup>, ces deux types de pratiques se doivent d'être complémentaires. La contrainte et la liberté sont nécessaires pour mener un projet éducatif ayant un objectif d'insertion.

Pour formuler ma question de départ, j'avais énoncé que le sport en institution était considéré comme un simple loisir. En me référant aux concepts développés, il me semble que les institutions pour des jeunes en rupture sociale favorisent d'avantage l'inculcation de normes sociales que l'apprentissage de celles-ci. Le sport est donc pratiqué sous une forme de contrainte ne procurant que peu de plaisir aux jeunes. Il serait donc intéressant de vérifier quel type de sport est pratiqué et favorisé par les professionnel-le-s et si ces activités sportives répondent aux objectifs de l'institution axés sur l'intégration.

Ma question de recherche serait donc la suivante :

**Comment les éducateurs et éducatrices sociales utilisent le sport dans des institutions accueillant des adolescent-e-s en rupture sociale ?**

### 4.2 Les hypothèses

En me référant à mes expériences professionnelles et aux différentes thématiques présentées dans le cadre théorique, j'ai pu définir deux principales hypothèses qui sont appuyées par deux sous hypothèses.

#### 1<sup>ère</sup> hypothèse

**L'activité sportive en institution est utilisée pour inculquer des normes sociales.**

Sous-hypothèse A :

Le sport en institution est cadré et orienté sous une forme de contrainte.

Sous-hypothèse B :

L'organisation et les règles des pratiques sportives sont clairement définies.

---

<sup>6</sup> Cf. chapitre sur la complémentarité entre sport institutionnalisé et auto-organisé, p.14.

## 2<sup>ème</sup> hypothèse

**Pour atteindre des objectifs éducatifs, comme l'apprentissage de normes sociales et de l'autonomie, l'éducateur ou l'éducatrice doit combiner le sport institutionnalisé et le sport auto-organisé.**

Sous-hypothèse C :

Le sport institutionnalisé favorise le respect des normes et des règles.

Sous hypothèse D :

Le sport auto-organisé permet de développer une certaine autonomie et responsabilité vis-à-vis des règles et de la gestion de l'activité.

### 4.3 Technique de récolte de données

Afin de découvrir l'encadrement des activités sportives dans les institutions et la vision des éducateurs et éducatrices sur l'utilisation du sport en éducation sociale, j'ai décidé d'entreprendre une analyse qualitative et d'effectuer des entretiens « *semi-directifs* »<sup>7</sup>. J'ai choisi cette technique afin de distinguer plus concrètement la pratique du sport en institution. Je souhaitais aller à la rencontre des professionnel-le-s pour bénéficier de leurs expériences dans l'encadrement d'activités sportives et percevoir les enjeux et les difficultés rencontrées. Cette méthode me permettait également d'avoir des points de vue différents et propres à chacun-e sur des thématiques liées à ma recherche.

Pour chaque entretien, j'ai réalisé et utilisé une grille d'entretien (cf. annexe n°1) dans laquelle figuraient les thématiques et les questions à aborder. En complément de ce support, j'avais également noté quelques questions liées à la pratique auto-organisée qui clôturaient la discussion. Sur la grille, je notais quelques commentaires au niveau des réactions des professionnel-le-s et j'inscrivais des mots-clés pour m'aider à réaliser au terme de l'entrevue une synthèse des informations récoltées. Suivant les entretiens, j'ai réajusté cette grille en modifiant la formulation et l'ordre de certaines questions. Avec l'accord des personnes interviewées, les entretiens ont été enregistrés. Leurs différents propos ont été ensuite retranscrits.

### 4.4 Terrain d'enquête

En rapport avec la thématique du sport en institution sociale, j'ai souhaité rencontrer des éducateurs et éducatrices sociales qui encadrent des activités sportives dans des institutions pour des adolescent-e-s en situation de rupture sociale. De par ma première formation pratique et d'autres expériences professionnelles, je connaissais des institutions pouvant intégrer mon enquête. Il m'a semblé intéressant de ne pas limiter mon terrain d'enquête à une seule région afin de constater une éventuelle différence dans l'organisation des activités sportives. En sachant que ma deuxième formation pratique se déroulait dans le canton de Berne, j'ai préféré choisir des cantons proches de mes lieux de formation pratique et théorique. J'ai donc décidé de cibler mon enquête auprès de quatre cantons (Berne, Jura, Neuchâtel et Valais). Finalement, le lieu de ma deuxième formation pratique n'a pas été retenu car à l'exception des entraînements d'uni-hockey, il n'y avait pas d'activités sportives organisées de manière régulière. J'ai

---

<sup>7</sup> L'entretien semi-directif est un dialogue ou une conversation structurée par un guide d'entretien préalablement construit à partir de plusieurs thématiques issues d'une recherche exploratoire (IMBERT G, 2010, p.25).

pu participer activement à l'encadrement de cette activité d'uni-hockey et effectuer des observations. Il me semblait donc peu judicieux de réaliser un entretien supplémentaire.

Afin de rechercher des noms d'institutions accueillant des jeunes en rupture sociale, j'ai consulté un site internet<sup>8</sup> qui m'a permis d'obtenir leurs coordonnées. Mes premiers contacts ont été positifs et m'ont amené à pouvoir effectuer des entretiens avec les professionnel-le-s. Par la suite, j'ai eu quelques difficultés à obtenir des réponses favorables à ma démarche. Certaines institutions ne pouvaient pas intégrer mon enquête car elles priorisaient les demandes d'ancien-ne-s stagiaires ou elles n'effectuaient que peu d'activités sportives ou simplement elles n'avaient pas de disponibilité. Dans mes différents échanges avec des camarades de classe, j'ai obtenu d'autres contacts qui ont accepté de participer à mon enquête.

#### 4.5 Présentation de l'échantillon

Afin de découvrir l'utilisation du sport en éducation sociale, j'ai interrogé des professionnel-le-s encadrant des activités sportives dans des institutions pour des jeunes en rupture sociale. Avant de présenter en détail le profil de chaque personne, je vais présenter ma démarche entreprise avant les entretiens.

Pour le premier entretien, j'ai contacté par téléphone l'éducateur que je connaissais personnellement. Je lui ai présenté le sujet de mon travail et je l'ai questionné sur la procédure à suivre au sein de l'institution pour réaliser un entretien. Je n'ai pas eu à demander une autorisation particulière auprès de la direction et j'ai pu immédiatement convenir d'une date avec l'éducateur. Pour les entretiens suivants, j'ai appelé le secrétariat et parfois j'ai été mis directement en communication avec la direction ou le responsable éducatif de l'institution. J'ai dû ensuite leur envoyer un e-mail présentant ma thématique et l'objectif de ma recherche. Les professionnel-le-s souhaitant participer à l'enquête me contactaient par téléphone ou par e-mail pour fixer une date d'entretien.

L'échantillon se compose de cinq éducateurs sociaux et d'une éducatrice sociale travaillant dans des institutions différentes. Je vais présenter en détail le profil des personnes interrogées et le déroulement de chaque entretien dans lequel j'exposerai mes difficultés rencontrées. Afin de garantir l'anonymat de chaque professionnel-le, un prénom d'emprunt est utilisé et le nom de l'institution dans laquelle elle ou il collabore n'est pas mentionné.

##### **Premier entretien**

*Profil* : Jean est éducateur social dans une institution qui favorise l'intégration professionnelle pour des adolescent-e-s dès l'âge de 15 ans dont la majorité ont des capacités cognitives limitées. Jean travaille dans l'institution depuis plus de 5 ans et encadre deux types d'activités sportives qui seront décrites plus en détail par la suite.

*Déroulement* : L'entretien a eu lieu dans une salle de réunion au sein de l'institution. Jean s'est montré très ouvert à mes questions. Les informations transmises étaient aisément compréhensibles en sachant que j'avais effectué ma première formation pratique au sein de cette institution. L'entretien est vite arrivé à terme (1 heure), en raison d'un manque de répartition de ma part.

---

<sup>8</sup> L'adresse du site internet n'est pas référencée afin de ne pas divulguer le nom des institutions.

### **Deuxième entretien**

*Profil* : Sandro, éducateur social, travaille dans une institution qui accueille des jeunes en rupture sociale et familiale âgé-e-s entre 7 et 20 ans. Les bénéficiaires sont réparti-e-s dans différents groupes éducatifs en fonction de leur âge. Sandro accompagne des adolescent-e-s âgé-e-s entre 16 et 20 ans. Il n'y a pas d'activité sportive organisée mais diverses installations et infrastructures favorisent la pratique du sport. Quant à Sandro, il a encadré antérieurement des entraînements d'uni-hockey organisés au sein de l'institution. Actuellement, il propose de manière spontanée une activité de boxe.

*Déroulement* : La rencontre s'est faite également au sein de l'institution dans le bureau du groupe éducatif. Les échanges ont été très enrichissants et Sandro n'a pas hésité à faire part de ses expériences professionnelles. La durée de l'entretien a été très longue (2h15) en raison de plusieurs interruptions et en raison d'un manque de clarté dans la formulation de mes questions. Les réponses n'étant pas celles attendues, m'ont amené à reformuler différemment mes interrogations. Je me suis parfois positionné pour appuyer mon avis et j'aurais dû être moins obstiné à vouloir convaincre Sandro à mes idées.

### **Troisième entretien**

*Profil* : Paul est éducateur social dans un centre spécialisé. Il travaille avec des jeunes âgé-e-s entre 15 et 18 ans qui ont des difficultés en raison de leur comportement à s'intégrer dans leur contexte social, familial, scolaire et professionnel. Il encadre différentes activités sportives de manière régulière et participe à des camps de randonnée en montagne organisés par l'institution.

*Déroulement* : Paul m'a proposé d'effectuer l'entretien dans une salle de séance de l'institution. Je me suis senti nettement plus en confiance dans la conduite de l'entretien. J'ai modifié la formulation de certaines questions et j'ai réajusté mon positionnement en évitant de vouloir confirmer ma vision du sport. Les réponses de Paul étaient très succinctes et m'obligeait à le relancer constamment afin d'obtenir de plus amples informations.

### **Quatrième entretien**

*Profil* : Mike est éducateur social dans un centre éducatif et pédagogique. L'institution accueille une population en âge de scolarité obligatoire qui présente des troubles du comportement et qui a besoin d'un suivi spécialisé dans sa scolarité. Mike, étant sportif et passionné de sport, encadre et organise beaucoup d'activités sportives au sein de l'institution.

*Déroulement* : J'ai rencontré Mike dans un bar/restaurant relativement éloigné de son lieu de travail. La discussion était conviviale et je me suis senti confiant dans nos différents échanges. La nuisance liée au contexte a été principalement contraignante lors de la retranscription. L'entretien a été très axé sur le sport et j'ai eu quelques difficultés à ramener le discours de Mike sur la thématique de la socialisation.

**Cinquième entretien**

*Profil* : Stéphane travaille en tant qu'éducateur social dans un centre d'accueil et d'éducation spécialisé. L'institution accueille des jeunes qui sont âgé-e-s entre 6 et 18 ans et en situation de rupture sociale et familiale. En fonction de leur âge, les adolescent-e-s sont réparti-e-s dans une des structures de l'institution. Depuis plus de 10 ans, Stéphane est responsable d'un groupe de montagne où diverses activités sont proposées comme la randonnée à ski ou l'escalade.

*Déroulement* : Stéphane m'a invité à nous rencontrer à son domicile. Le contexte était très convivial et il était ouvert et disponible à répondre à mes questions. J'ai rencontré les mêmes difficultés que lors du précédent entretien. La discussion revenait très souvent sur la thématique du sport. J'ai constaté que certaines de mes questions n'étaient pas forcément adaptées à ce type d'activités encadrées par Stéphane.

**Sixième entretien**

*Profil* : Aline est éducatrice sociale dans une institution qui accueille des adolescent-e-s âgé-e-s entre 14 et 18 ans. Ces jeunes sont confronté-e-s à des difficultés relationnelles dans leur environnement familial et amical et sont en rupture au niveau scolaire et professionnel. Aline travaille dans cette institution depuis 13 ans et est actuellement responsable du secteur sport dont l'organisation sera présentée dans la partie analyse.

*Déroulement* : L'entretien a eu lieu dans le bureau du secteur sport. Il s'agissait de mon dernier entretien et j'étais donc confiant et à l'aise dans la conduite. Tout au long de l'entretien, j'ai beaucoup insisté sur un type d'activité sportive proposé par l'institution en oubliant d'aborder un autre type d'activité tout aussi intéressant. J'ai pu toutefois, de manière succincte, obtenir des informations sur l'encadrement de cette activité.

D'une manière générale, la consigne utilisée (cf. annexe n°1) pour introduire les différents entretiens m'a permis d'entamer aisément la conversation et d'obtenir des informations sur l'organisation des activités sportives. La principale difficulté rencontrée a été de me dissocier de la structure de ma grille d'entretien. Je me suis obstiné à vouloir respecter l'ordre des questions au risque de me répéter lorsque des thématiques avaient déjà été abordées par la personne interrogée.

## 5 Présentation des données

Dans cette partie, les données récoltées durant les entretiens sont présentées et réparties sous plusieurs thématiques utilisées pour la conduite des entretiens semi-directifs.

Les thématiques sont les suivantes :

- Organisation du sport en institution,
- Encadrement,
- Objectif du sport en institution (socialisation),
- Education sociale et sport,
- Pratique sportive institutionnalisée *versus* auto-organisée.

Les différentes informations recueillies sont synthétisées au terme de chaque thématique.

### 5.1 Organisation du sport en institution

Cette thématique s'intéresse globalement à l'organisation des activités sportives au sein des institutions. Plus précisément, il s'agit de découvrir les types d'activités proposées, leur considération du point de vue de la direction et les raisons qui amènent les professionnel-le-s à choisir ces types de sport.

#### Premier entretien

Au sein de cette institution, l'organisation sportive se compose de deux types d'activités bien distinctes. Tout d'abord, on y trouve les « clubs » qui correspondent à une activité ludique et sportive. Plusieurs types d'activités sportives sont proposés telles que le football, la grimpe, le badminton et le fitness notamment. Une collaboration est réalisée avec une association d'aide aux personnes handicapées mentales pour les arts martiaux (self-control, gestion des émotions) qui sont encadrés par un animateur formé. Le deuxième type d'activité est un cours de « psychomotricité » imaginé et mis en œuvre par des professionnel-le-s de l'institution. Durant cette activité, plusieurs ateliers et sports d'équipe sont proposés afin de travailler des aspects psychomoteurs comme la perception de soi, la latéralité, l'équilibre et la coordination. La direction n'était pas favorable à cette activité qui était considérée comme un moment de gymnastique inutile à la formation des bénéficiaires. Par la suite, sa perception a évolué positivement en sachant que les jeunes pouvaient développer des compétences pratiques pour leur formation professionnelle par l'intermédiaire de la « psychomotricité ».

#### Deuxième entretien

Selon les propos de Sandro, l'institution n'offre pas d'activité sportive organisée. « Ici, il n'y a pas vraiment d'activité sportive organisée. Nous avons une philosophie de maison ouverte et les jeunes ont déjà leurs activités à l'extérieur et on favorise le fait qu'ils puissent les continuer. » Le fonctionnement institutionnel ne permettrait pas à l'équipe éducative de réaliser par exemple une activité organisée deux fois par semaine. L'équipe encadrante a besoin d'une certaine flexibilité pour le suivi de chaque jeune. Au niveau des infrastructures, une halle de sport et des tables de ping-pong sont à la disposition des jeunes et de l'équipe éducative. Elles sont utilisées de manière spontanée à la demande des deux parties pour réaliser une activité qui s'apparente à du sport mais qui n'a rien de planifié. Cependant, il existe tout de même des activités organisées comme les camps de ski et des entraînements d'uni-hockey qui ont lieu durant une certaine

période en vue d'un tournoi interinstitutionnel. Sandro propose également de manière facultative des séances de boxe qui se déroulent généralement avec un-e seul-e jeune. Ces activités sportives sont plutôt bien perçues par la hiérarchie mais elles n'ont pas une place prépondérante dans leur programme. « *C'est un support à la relation, c'est un support à l'animation du quotidien* ». Le choix de l'activité se fait en fonction du contexte du moment et de la dynamique du groupe.

### **Troisième entretien**

Pour cette institution, l'activité sportive, obligatoire, est fixée le lundi soir. Durant cette période, la salle de gymnastique de l'institution est utilisée pour pratiquer par exemple du football, de l'uni-hockey, du tennis et du basketball. Suivant la saison, des activités en « plein-air » sont proposées à l'extérieur de l'institution. Le jeudi soir, le sport est facultatif pour les jeunes volontaires. Durant l'année, un camp de ski et un camp itinérant de « Haute-Route »<sup>9</sup> sont organisés. Chaque deux ans, un camp d'été est également proposé sur un principe de volontariat. Le sport, ou l'activité physique, peut aussi être pratiqué dans le cadre de phases punitives. La ou le jeune va faire une marche d'environ trois heures avec une personne de l'équipe éducative. Selon Paul, ce temps est considéré comme une punition par le jeune mais, pour les professionnel-le-s, il s'agit d'un moment de partage et de discussion. La direction favorise les activités sportives et laisse une marge de manœuvre à l'équipe encadrante. Les sports pratiqués le lundi soir sont choisis pour leur aspect ludique mais aussi en fonction du peu de matériel et de temps nécessaires à l'organisation et, pour la plupart, ces activités ont déjà été pratiquées et sont connues par les jeunes.

### **Quatrième entretien**

Au niveau du groupe éducatif, les activités sportives sont proposées et réparties dans la semaine lors d'un colloque mené par le groupe éducatif et les jeunes. L'établissement possède une salle de gymnastique ainsi qu'une piscine intérieure. Régulièrement, une fois par semaine, la salle est utilisée par l'équipe éducative et les jeunes. Des activités extérieures sportives et ludiques telles que le ski, le vélo, la marche sont organisées durant les mercredis après-midi. A la belle saison, des sorties en Via Ferrata sont également réalisées. L'institution organise une leçon de gymnastique cadrée durant la semaine pour les bénéficiaires qui sont en année de préformation considérée comme la dernière année institutionnelle. Ces activités sont favorisées car elles permettent de canaliser les jeunes et de les maintenir en santé. Convaincue par ces activités, la direction offre une grande liberté à l'équipe éducative pour amener par exemple un nouveau sport dans la palette des offres.

### **Cinquième entretien**

Un « groupe montagne » a été constitué et encadre des activités comme l'escalade, la randonnée et la randonnée à ski. Des camps d'une semaine de randonnée ou d'escalade sont également proposés aux jeunes volontaires. D'autres activités sont organisées comme le ski durant les mercredi après-midis pendant la saison d'hiver ainsi que l'aquagym durant toute l'année. Stéphane a décidé de proposer ces activités de montagne afin de transmettre sa passion et ses valeurs aux jeunes. « *Lorsqu'on est bien dans ce que l'on fait, on peut faire passer un message.* » Le directeur est sportif et adore

---

<sup>9</sup> Camp itinérant en montagne entre 2500 et 3000 mètres où les participant-e-s réalisent une randonnée à ski et peau de phoque durant une semaine.

également la montagne. Il est convaincu de ces activités et il n'y a pratiquement aucune restriction dans les propositions de l'équipe éducative.

### **Sixième entretien**

Cette institution est constituée d'un secteur sport qui encadre plusieurs périodes d'activités sportives telles que :

- L'atelier sport, considéré comme une leçon de gymnastique et un moment de loisir, a lieu une fois par semaine.
- La période du week-end durant laquelle l'équipe éducative préconise des activités de plein-air (ski de fond, vélo, escalade, tir à l'arc).
- Les camps itinérants, d'une durée de une à quatre semaines, organisés dans l'année durant lesquels des activités sportives et autres sont organisés quotidiennement.

Les camps favorisent l'itinérance et la notion d'avancer, c'est-à-dire d'aller au terme d'une activité. « *Il y a toujours la satisfaction d'avoir réussi et d'être allé au bout de quelque chose.* » Ce type d'activité a été choisi en raison d'un contexte qui est retiré de la civilisation et qui permet aux jeunes d'être centré-e-s sur leur situation. Ces activités sont encouragées et soutenues par la direction. Le secteur sport dispose d'une grande marge de manœuvre pour proposer des activités mais pour autant que ces dernières correspondent à la philosophie institutionnelle qui consiste à utiliser le sport comme un outil de développement personnel pour les jeunes.

### **Synthèse**

Les institutions bénéficient de nombreuses infrastructures (salle de gymnastique, mur d'escalade, terrain de football) qui favorisent la pratique sportive. Chacune propose des activités sportives variées comme différents sports en salle ou en plein-air (football, basketball, uni-hockey, vélo, ski, escalade, Via Ferrata, tir à l'arc) mais aussi des camps de ski ou des camps itinérants qui demandent parfois un effort physique et psychologique important de la part des jeunes participant-e-s. Pour la majorité des institutions, l'activité sportive est planifiée et organisée dans la semaine ou dans l'année. Le choix de ces activités s'opère selon des critères propres à chaque institution. L'unique similitude est faite entre deux établissements qui ont décidé d'amener certains sports pour leurs effets physiques et psychologiques sur le jeune.

Un constat unanime est effectué au niveau de la considération de la part de la direction mise à part la psychomotricité qui a dû être pensée différemment pour correspondre aux buts de l'institution. Ces activités sportives sont plutôt bien vues et l'équipe encadrante dispose d'une liberté conséquente dans leur organisation et proposition.

## **5.2 Encadrement**

Chaque activité sportive bénéficie d'un encadrement qui peut être différent selon les institutions. Au travers de cette thématique, il s'agit de découvrir le profil des personnes encadrantes, le cadre et les règles établis, la construction de la structure de l'activité et les éventuels objectifs ou projets visés.

### **Premier entretien**

Jean encadre deux activités qui sont le club de football et la psychomotricité. Durant ces temps de sport, il est accompagné par un-e ou deux collègues. L'encadrement semble différent selon l'activité. Pour la psychomotricité, une responsable a été nommée afin de former l'équipe éducative sur la notion de la psychomotricité et sur l'organisation des

ateliers. Ce cours est construit avec un échauffement, des ateliers et un moment de relaxation. Dans cette structure, l'équipe encadrante a beaucoup de liberté. Elle utilise le sport, par exemple le basketball, comme un support et improvise ensuite selon la dynamique du groupe. Ce cours est très cadré avec des consignes claires et précises. Une tenue de sport adéquate est exigée. Ce moment représente une contrainte pour les jeunes. Au niveau du jeu, les règles sont posées pour avoir une certaine équité. « *On met toujours des règles qui freinent ceux qui sont trop forts et qui permettent de lever un peu le niveau de ceux qui sont plus faibles.* » L'objectif premier de cette activité est de permettre aux jeunes de développer des compétences physiques et intellectuelles pour leur formation professionnelle. Au contraire, le club de football est proposé sur inscription et les jeunes sont libres de s'initier à cette activité. Ce moment est découpé en trois parties avec un échauffement, des exercices et un match. Un système de carton jaune et carton rouge avait été mis en place par une autre personne de l'équipe éducative qui animait ce cours. « *Carton jaune, c'est 10 minutes de sortie, carton rouge c'est expulsion. Donc, ils rentrent sur leur structure, on avertit les éducateurs et pour revenir ils doivent arbitrer un match, s'excuser et rédiger un courrier pour les animateurs.* » Jean a précisé que pour l'instant, il n'a pas dû encore appliquer cette sanction car les jeunes sont ponctuel-le-s et motivé-e-s durant cette période. L'objectif est de favoriser un contexte ludique où les jeunes peuvent se faire plaisir, se défouler et décompresser.

### **Deuxième entretien**

Les activités sportives sont définies selon l'envie et les compétences sportives des éducateurs et éducatrices. Il n'y a pas d'encadrant-e spécifique au sport. Les activités sont proposées soit par les jeunes soit d'une manière commune avec l'équipe éducative avec une notion de plaisir mais qui est tout de même organisée. Une difficulté repérée est liée à la motivation des jeunes. Lors d'activités organisées, leur envie de se dépasser reste faible et il est nécessaire de les stimuler constamment. Au niveau du cadre, il n'y a pas de consigne précise, les règles utilisées sont les règles du jeu déjà établies. « *Si j'ai besoin de mettre des règles, je vais poser le cadre tout de suite au départ. Si je n'ai pas besoin de faire ça, je vais utiliser les règles qui sont implicites puisque le terrain lui-même donne la règle.* » Les professionnel-le-s ou les jeunes ne vont pas initialement instaurer des règles mais l'équipe éducative va toutefois faire respecter le cadre du jeu. Pour l'activité boxe, Sandro fixe des règles de base afin d'éviter d'éventuelles blessures. Cette période est utilisée comme un moment de rencontre et de discussion.

### **Troisième entretien**

Pour la séance de sport du lundi soir, trois titulaires sont présent-e-s permettant ainsi de séparer le groupe et de faire plusieurs types d'activités. En général, chaque éducateur ou éducatrice prend part à des activités sportives avec les jeunes et pour l'escalade par exemple une formation leur est demandée pour assurer l'encadrement. Le lundi soir, le sport est une contrainte pour les bénéficiaires. « *Sur 9 jeunes en général, il n'y a que la moitié qui est motivée. Donc on prend tout le groupe, on leur dit bien que c'est obligatoire et on va à la salle. On oblige les jeunes à se changer, ils ne se mettent pas en jeans pour faire du sport.* » Pour Paul, il est difficile de les stimuler, de leur donner envie de participer en raison de leurs difficultés à s'investir à long terme. Les jeunes ont la possibilité de proposer des activités sportives et lorsqu'aucune suggestion n'est faite, la décision revient à l'équipe éducative. Cette activité organisée est considérée comme un mélange de plaisir et de contrainte où il faut cependant respecter les règles du sport-même. Lorsqu'un nouveau sport est amené, c'est l'accompagnant-e qui fixe les règles

sinon ce sont les règles connues du jeu qui sont appliquées. Il se peut qu'un-e jeune assure le rôle de l'arbitre lors d'une absence pour blessure ou pour d'autres raisons. Habituellement, c'est l'équipe éducative qui fixe les règles mais parfois elles peuvent être décidées communément avec les jeunes. « *Au foot, comme c'est une salle de gym qui n'est pas très grande, on va aménager des petites règles du genre "on ne permet pas de tirer avant la ligne de la raquette". En général, on se met d'accord avec eux et puis on arrive toujours à trouver une solution, un bon compromis.* » L'activité du lundi soir permet aux jeunes de se dépenser. Elles ou ils sont beaucoup plus posé-e-s et canalisé-e-s après une séance de sport. Le but est aussi de les maintenir en santé et de leur faire découvrir de nouvelles activités car la majorité préfère jouer à la console durant le week-end plutôt que de pratiquer du sport. Cette période consiste pour Paul à former et à souder le groupe et lui permet d'observer les forces et les faiblesses de chacun-e. Durant les camps de Haute-Route, l'objectif est d'aider les jeunes à se dépasser, d'apprendre à respecter les autres et à être responsables de leur matériel.

#### **Quatrième entretien**

Très souvent, les activités sont encadrées par les adultes mais peuvent être proposées par les jeunes. Mike essaye d'amener de nouvelles activités afin de susciter de la motivation chez les participant-e-s. Pour la Via Ferrata, il est nécessaire d'être au minimum deux accompagnant-e-s pour assurer les jeunes. L'encadrement est rigoureux et strict et les consignes de sécurité sont clairement définies durant ce type d'activité. D'une manière générale, les autres sports sont organisés comme un temps de loisirs cadré laissant une marge de liberté aux jeunes. « *On donne un cadre serré mais en même temps ils ont une liberté dans un cadre qui est donné.* » Le cadre est constant : par exemple chaque jeune doit être en tenue de sport. Lorsque les consignes, notamment de sécurité ne sont pas respectées, une sanction est appliquée au jeune concerné-e. L'équipe éducative nomme et applique les règles officielles du jeu. Elle participe activement à l'activité et peut laisser la possibilité au jeune d'arbitrer si elle ou il se blesse ou est fatigué-e. L'objectif visé est de permettre aux bénéficiaires de se défouler mais dans un cadre donné et de participer à ces activités sportives.

#### **Cinquième entretien**

Le groupe de montagne est encadré par une équipe éducative formée dans ce domaine. Stéphane bénéficie d'une formation Jeunesse et Sport (JS) en tant que guide de montagne et sa collègue possède également une formation JS et un brevet d'escalade. Les jeunes qui rejoignent le groupe montagne sont volontaires. Au début de chaque activité, une partie théorique est présentée en expliquant les règles de sécurité et les éventuels risques qui peuvent survenir. Lors des randonnées, Stéphane essaye de maintenir une certaine unité, d'être l'un-e derrière l'autre, de respecter la personne devant soi et de ne pas marcher sur les skis. Au niveau de l'escalade, l'équipe favorise la participation de chaque jeune. Les règles posées sont techniques avec cependant des règles de comportement. Pour les activités en montagne, les règles sont implicites. « *On n'a pas discuté en réunion avec ma collègue pour dire on va faire telles règles. Lorsqu'on fait de la montagne, les règles viennent et on les applique.* » L'objectif pour la randonnée et l'escalade est de garantir la sécurité et éviter des incidents durant les parcours. Le but consiste également à utiliser ces activités comme un espace d'observation du comportement des jeunes face à la difficulté et à l'effort.

### **Sixième entretien**

En général, les activités sont proposées et encadrées par l'équipe du secteur sport. Jusqu'à quatre jeunes, l'encadrement est assuré par un-e seul-e titulaire. Beaucoup de règles de base de comportement et de sécurité composent les activités. Chacune d'entre elles a une procédure de sécurité au niveau du matériel, des règles, et requiert par exemple des formations Jeunesse et Sport ou internes comme des cours de sauvetages. Quotidiennement, les jeunes sont évalué-e-s avec un système de validation des compétences dans lequel quatre axes sont observés : respect des consignes, respect de soi, relation aux autres et engagement. L'évaluation se fait également durant les activités sportives organisées durant l'atelier sport, durant les week-ends ainsi que durant les camps itinérants. Pour les camps d'une durée supérieure à une semaine, l'évaluation est hebdomadaire. Ces diverses activités sont intégrées au programme de l'institution et sont obligatoires pour les jeunes. Ces périodes sont au départ une contrainte mais par la suite elles sont considérées comme un plaisir pour certain-e-s. *« Ils prennent plaisir, ils apprennent mais au début ça leur coûte mais c'est normal, ils vont vers quelque chose d'inconnu. »* Durant la semaine qui précède un week-end sportif, un programme détaillé avec les activités est présenté aux jeunes. *« Ils savent ce qu'on va faire, ils savent où on va, quelles affaires ils doivent prendre et après qu'on leur ait dit tout ça, on leur donne rendez-vous avec les affaires dont ils ont besoin. »* Les sports du week-end ne sont pas uniquement axés sur du loisir ou du plaisir. Un équilibre entre activités difficiles (effort) et activités moins difficiles (loisir) est recherché. Pour les camps, les consignes sont claires. *« C'est très important qu'ils sachent ce qu'on attend d'eux. On doit les évaluer donc si on n'a pas dit les choses clairement, il ne faut pas être surpris à ce qu'ils fassent des choses de travers. »* Les jeunes ont des responsabilités et des tâches à effectuer tout au long du camp. L'équipe encadrante les accompagne et les coache afin de les aider à réaliser au mieux leurs travaux. Pour l'atelier sport, le déroulement est comparable à une leçon de gymnastique avec un échauffement, une partie de jeu principale, un moment de relaxation et une période d'évaluation. La priorité est d'offrir un moment de loisir et de dévouement aux jeunes en proposant des exercices ludiques. Pour Aline, chacun de ces moments de sport permet aux jeunes de faire des apprentissages. L'ensemble des activités sportives est organisé comme un outil de développement. *« Le but n'est pas de devenir des supers sportifs mais c'est vraiment d'utiliser l'activité sportive comme outil de développement personnel des jeunes. Ça veut dire, devenir plus autonome et d'avoir plus de confiance en soi. Toutes les activités les aident à se développer que ça soit dans la persévérance... enfin dans un tas de domaines. »* Les camps itinérants aident les jeunes à travailler sur eux-mêmes ou elles-mêmes, à se découvrir, à développer leur autonomie, à faire d'autres apprentissages et à développer des compétences relationnelles. La finalité est de permettre aux jeunes d'avancer dans leurs difficultés, de comprendre les raisons de leur placement et de trouver les solutions pour être réintégré-e-s dans la société.

### **Synthèse**

Les professionnel-le-s interrogé-e-s ont des compétences sportives et sont plutôt passionné-e-s par le sport. Certain-e-s ont même effectué une formation Jeunesse et Sport qui leur est bénéfique pour leur métier. Dans trois institutions, l'encadrement pour une activité comme l'escalade nécessite une formation continue. Le cadre est strict et rigoureux avec des consignes claires et précises. Les règles sont fixées par l'équipe éducative et peuvent être aménagées communément avec les jeunes. Pour la grande majorité des institutions de l'enquête, les règles utilisées sont connues et implicites car

le jeu lui-même fixe le cadre. Les moments de sport sont une contrainte pour les jeunes qui ont peu de motivation à y participer. Certaines institutions organisent leurs activités sur un principe de volontariat comme le groupe montagne ou les clubs notamment. Durant ces temps de sport, l'aspect ludique, de plaisir et la notion de défoulement sont recherchés par chaque éducateur ou éducatrice interrogé-e. Ces activités sportives sont utilisées comme un moment d'échange et de rencontre, permettant aux jeunes de développer des compétences physiques et intellectuelles et d'effectuer des apprentissages de compétences relationnelles et personnelles pour leur intégration.

### 5.3 Objectifs du sport en institution (socialisation)

Cette thématique se consacre à la notion de socialisation et notamment du respect des règles. Il s'agit aussi de découvrir si les activités sportives pratiquées en institution favorisent un contexte de socialisation où les jeunes peuvent effectuer des apprentissages pour leur intégration et développer leur autonomie. L'évolution du comportement des jeunes et les apports du sport dans leur quotidien sont également présentés.

#### Premier entretien

L'équipe encadrante est très attentive quant au respect des règles, au respect de l'autre durant les activités sportives (psychomotricité et club de football). « *On a toujours un ou deux spécialistes qui ont peu de respect du cadre, peu de respect des autres, peu de respect de l'adulte, qui n'aiment pas le sport... Donc il faut trouver un juste équilibre et parfois ils sont sanctionnés.* » Les jeunes qui s'inscrivent au club de football doivent respecter leur engagement et venir à tous les entraînements. « *Ils ont des problèmes de continuité même dans un stage, dès qu'il y a une frustration ou un souci, ils baissent les bras.* » Durant les activités sportives, peu de responsabilité est confiée aux jeunes. Pour le football, il est possible qu'une personne soit désignée pour être capitaine de son équipe. Pour la psychomotricité, elles ou ils sont seulement responsables de leurs actes. Jean observe une évolution au niveau de la confiance en soi et de l'estime de soi chez les jeunes durant les activités sportives. Il constate également que durant le foot, les jeunes sont motivé-e-s, ponctuel-le-s et l'encadrement se passe plutôt bien contrairement à la psychomotricité où l'activité est perçue comme une contrainte.

#### Deuxième entretien

Les règles du jeu et le cadre durant l'activité sont plutôt bien respectés. Pour Sandro, le respect du cadre est essentiel pour s'intégrer. « *Pour être socialisé, il faut respecter les règles, respecter les règles de chacun, respecter la propriété privée, respecter l'intégrité physique.* » Il est difficile pour l'équipe éducative de mesurer une éventuelle évolution au niveau du comportement chez les jeunes car elle n'utilise pas de grille d'observation. Les échanges avec les collègues peuvent cependant amener un constat mais qui selon Sandro reste subjectif. Il remarque que le sport a un effet relaxant qui amène de la cohésion, qui favorise la rencontre et qui permet de créer de l'histoire et des souvenirs. Durant les activités, la prise de décision de la part des jeunes est favorisée pour autant que celle-ci ne se répercute pas au niveau de la sécurité du groupe.

#### Troisième entretien

Habituellement, le règlement durant le sport est respecté. Pour Paul, ces activités sportives permettent aux jeunes de faire de nombreux apprentissages, de manière indirecte et implicite. « *C'est pas spécialement formatif pour eux, même qu'ils apprennent*

*plein de choses ; le respect de l'autre ou de l'adversaire. On joue en groupe, dans une équipe, on doit respecter plein d'items pour que cela se passe bien. Ils apprennent tout ça je pense sans qu'on leur dise. »* L'équipe éducative travaille principalement sur la notion de respect. Pour Paul, les compétences telles que le savoir-vivre avec les autres, le respect, l'empathie favorise l'intégration des jeunes. Une éventuelle évolution chez les jeunes peut se mesurer au niveau de leur motivation. Initialement, ces activités sont une contrainte mais par la suite, les jeunes deviennent partie prenante et sont plus en demande. Les jeunes ont peu de responsabilité durant les temps de sport. Leur rôle consiste à jouer, à se dépenser et à prendre du plaisir. Il est compliqué de travailler l'autonomie avec cette population. *« L'autonomie est peu développée car c'est lié à leur motivation. Si nous leur laissons être autonomes dans l'activité, ils voudront rien faire. »* Les jeunes développent cependant leur estime de soi et acquièrent davantage d'entrain et d'énergie.

#### **Quatrième entretien**

Les règles de l'activité sportive sont extrêmement bien respectées contrairement aux règles du groupe. *« C'est toujours intéressant de voir que ces règles-là, ils les respectent, c'est implicite, c'est acquis pour eux. »* L'évolution des jeunes au niveau de leur comportement est difficile à évaluer en raison de la variété des activités organisées. Une évolution est toutefois constatée au niveau de leur confiance, de leur concentration et de leur engouement. Les jeunes ont une certaine autonomie et responsabilité au niveau de la proposition des activités sportives pour la semaine durant le colloque du groupe. Pour Mike, ces moments de sports sont utiles pour la socialisation des jeunes. *« Le sport est une excellente école de vie. Il y a l'assimilation de règles, le dépassement de soi et de ses limites et la prise de confiance. »* Il remarque également que les jeunes assimilent plus facilement les consignes et effectuent des apprentissages tels que la gestion de la frustration.

#### **Cinquième entretien**

Au niveau du respect du cadre, lorsque la consigne n'est pas suivie par la ou le jeune, elle ou il est repris-e instantanément. *« Lorsqu'un jeune fait exprès de marcher sur le ski d'un autre tout le temps, on arrête tout le groupe et puis on explique pourquoi on s'arrête et puis on reprend le jeune devant tout le monde. »* Au début de l'activité, les jeunes protestent et râlent mais ensuite elles ou ils se mettent dans le mode de l'activité et certain-e-s sont même en demande. L'autonomie développée chez les jeunes est liée à l'aspect technique. En escalade par exemple, elles ou ils apprennent à faire des nœuds ou à installer le système d'assurage. Les effets sont mesurés au niveau de la confiance en soi et de la persévérance. Pour Stéphane, l'effort durant les randonnées en montagne amène un plus grand respect pour l'activité et pour le groupe.

#### **Sixième entretien**

Durant les camps itinérants, les observations effectuées pour le système de validation des compétences<sup>10</sup> permettent aux jeunes d'améliorer certains aspects de leur comportement. *« On lui montre les observations effectuées par rapport à l'évaluation sur le respect des consignes et tout ça. Pour la semaine suivante, on lui dit "qu'est-ce que tu aimerais travailler ? Enfin, nous avons des exigences c'est que tu t'ajustes au niveau de ton vocabulaire, les vulgarités et les insultes on ne veut plus". »* L'évolution chez les jeunes se

---

<sup>10</sup> Outil d'évaluation de compétence en fonction de plusieurs items propre à l'institution (cf. page 31).

fait au niveau de leur autonomie, de la gestion de leurs émotions et de la relation aux autres. Durant les camps et les week-ends, les jeunes ont des responsabilités et des tâches à réaliser. Suivant leurs expériences et leurs compétences, une autonomie plus importante et entière peut leur être octroyée. Durant les diverses activités sportives ainsi qu'au foyer, les jeunes apprennent à respecter les règles et les exigences de l'équipe éducative afin de pouvoir s'intégrer ou de se réintégrer dans la société. « *Respecter les règles, ils vont être obligés. C'est souvent pour cette raison qu'ils sont ici, c'est parce qu'ils ne respectaient pas les règles.* » La vie en groupe à l'interne ou durant les camps permet aux jeunes de développer de la solidarité et du respect de l'autre favorisant ainsi leur sociabilisation.

### **Synthèse**

La notion de respect des consignes, de l'autre et de l'adulte est constante pour chaque activité sportive. Les règles définies sont très bien respectées et selon Mike, elles sont souvent davantage respectées que celles appliquées sur le groupe éducatif. L'apprentissage de compétences et de normes de socialisation par les jeunes est perçu dans certaines institutions. L'évolution de leur comportement est constatée au niveau de leur motivation qui se développe progressivement durant les activités. Une progression au niveau de l'autonomie est également relevée mais cet aspect reste difficile à travailler pour diverses raisons liées à la motivation des jeunes et à la présence très importante de l'adulte au niveau de l'encadrement. Une certaine prise de décision et de responsabilité peut être confiée aux participant-e-s dans certaines activités. Pour la majorité de l'échantillon, les pratiques sportives ont des effets chez les jeunes en termes de confiance en soi. Des apports au niveau de leur intégration comme le respect des règles, la persévérance, la solidarité sont également identifiés.

## **5.4 Education sociale et sport**

Il s'agit ici de décrire l'accompagnement de l'éducateur ou l'éducatrice durant les activités sportives. L'intérêt est d'identifier son rôle et ses actions en vue d'atteindre et de vérifier ses objectifs. La notion de compétence sportive est également abordée. Chaque personne interrogée a exposé sa vision de l'utilisation du sport pour l'éducation sociale.

### **Premier entretien**

Durant les activités sportives, l'accompagnement proposé par Jean priorise le respect du cadre. « *Nous dans le cadre de la psychomotricité, on vise le respect du cadre, le respect de l'activité et les objectifs qu'on s'est fixés. Après dans le cadre du foot c'est le respect mais globalement. C'est quelque chose qu'on travaille partout ici.* » Sa vision du sport en éducation sociale consisterait à organiser des activités cadrées avec un esprit de compétition positif axé sur le fair-play en priorisant la notion de respect.

### **Deuxième entretien**

Durant les activités, Sandro participe activement. « *Si j'organise une activité c'est de pouvoir participer, montrer quelque chose de moi, donner l'exemple et apporter de la stimulation.* » La boxe lui permet d'effectuer des observations et de mieux percevoir la situation de chaque jeune. Les objectifs mis en place ne sont pas vérifiés sous forme de grille mais plutôt dans les échanges avec ses collègues. Pour lui, il est nécessaire d'avoir des compétences sportives pour structurer une séance de sport afin d'être confiant et à l'aise avec les jeunes. L'encadrement du sport est lié à son métier car il y a une notion de

partage et de transmission. « *Etre éducateur, c'est surtout un système de transmission d'énergie. Donner de l'énergie aux personnes pour qu'elles puissent trouver des solutions et répondre à leurs propres questions.* » Il n'a pas d'idéal du sport pour le métier d'éducateur ou éducatrice mais c'est un outil qui lui permet d'être à l'écoute, d'être à la rencontre et de pouvoir encore questionner les participant-e-s.

### **Troisième entretien**

Paul participe activement à l'activité afin de stimuler les jeunes. Il utilise le sport comme un outil afin de démontrer notamment un sens moral présent dans la société. « *Souvent, leurs réponses c'est le conflit avec des bagarres verbales ou physiques. On doit leur montrer qu'on peut faire autrement.* » Lorsque des conflits sont fréquents lors d'une séance de sport ou que l'activité n'a pas pu se dérouler au mieux pour d'autres raisons, un moment d'évaluation avec les jeunes est organisé afin d'identifier les facteurs qui ont influencé négativement cette période de sport. Au niveau de l'accompagnement au quotidien, Paul favorise énormément l'écoute lorsque par exemple un-e jeune souhaite s'inscrire dans un club. Durant les temps de sport, l'observation lui permet de vérifier si les objectifs sont atteints. « *On voit très bien le comportement du jeune par rapport aux autres. Après on ne va pas prendre une grille et commencer à noter les items.* » Le sport est rempli d'indicateurs au niveau du comportement du participant-e, de son fonctionnement et de son intégration au sein d'un groupe. Le fait d'être sportif et compétent dans le sport lui permet de transmettre une motivation aux jeunes durant les activités. Comme il est pratiqué dans cette institution, le sport n'est pas un outil selon Paul. Pour lui, il est compliqué d'instaurer des objectifs éducatifs durant les activités sportives en raison des nombreux objectifs à réaliser avec la ou le jeune pour son quotidien. Son idéal dans l'utilisation du sport pour l'éducateur ou l'éducatrice sociale serait d'organiser des activités comme les camps de Haute-Route en raison de leurs impacts au niveau relationnel et émotionnel.

### **Quatrième entretien**

Pendant les activités, Mike encourage, stimule les jeunes et valorise leurs actions. Il essaye également d'utiliser l'humour pour favoriser le lien. Il amène un aspect ludique durant les activités afin de créer une atmosphère sereine. Les objectifs fixés sont vérifiés au niveau de l'observation, sans pour autant qu'une grille soit utilisée. Selon Mike, il est nécessaire d'être compétent en sport pour notamment transmettre des notions techniques aux jeunes. Par le biais du sport, Mike peut aider la ou le jeune à faire des liens avec ses objectifs professionnels et personnels. Son idéal serait d'introduire une certaine régularité dans les activités afin que la ou le jeune puisse progresser et s'améliorer.

### **Cinquième entretien**

Stéphane utilise beaucoup l'humour. « *Je pense que c'est aussi une activité de détente. On produit un effort mais on a la place pour rigoler.* » Il prête beaucoup d'attention au niveau de la sécurité. Il fait preuve d'une grande anticipation afin que l'activité se déroule au mieux pour chacun-e. Dans l'accompagnement, le fait d'avoir une formation dans un sport favorise la transmission de messages et de valeurs, ce qui permet d'utiliser l'activité comme un outil. « *Une formation t'apporte un petit plus dans le message que tu fais passer.* » Stéphane fait la différence entre une activité sportive qui permet aux jeunes de développer des compétences et une activité ludique qui est essentiellement occupationnelle. Son travail dans le sport est lié à son métier d'éducateur car il

accompagne constamment les jeunes. « *Lors des randonnées en montagne, on suit, on coache, on regarde, on observe, on parle avec les gens, on les console, on les engueule, on les soutient.* » Durant les activités, le rôle de l'éducateur ou éducatrice prime toujours sur celui de guide montagne. Son idéal pour l'utilisation du sport en travail social serait de permettre aux professionnel-le-s d'effectuer des formations continues comme par exemple celles proposées par Jeunesse et Sport.

### **Sixième entretien**

L'accompagnement d'Aline durant les activités est bienveillant. « *Au départ, avec une grande présence, des consignes claires et beaucoup de retours aux jeunes, de prise de recul pour évaluer des situations, beaucoup de questionnements et beaucoup de soutien principalement dans la difficulté.* » Elle essaye également de mettre un peu d'humour. Durant les camps, elle détaille et découpe l'activité avec les jeunes, individuellement, pour leur permettre d'être entièrement autonomes. Les objectifs sont évalués avec le système de validation en fonction des différents items. « *Une fois par semaine, on évalue en fonction du respect des consignes et tout ça et pour les objectifs fixés, on regarde avec le jeune comment ça s'est passé.* » Pour encadrer une activité sportive, il paraît nécessaire d'avoir certaines compétences pour se sentir confiant et à l'aise dans l'encadrement. « *On est obligé d'avoir une longueur d'avance sur les jeunes car si techniquement on n'a pas une longueur d'avance, on risque d'être dans la survie et on risque de ne pas être à l'aise pour porter l'activité et de l'utiliser comme outil.* » Le sport est un outil parmi tant d'autres dans lequel elle accompagne les jeunes dans leur quotidien. L'utilisation idéale de l'activité sportive consisterait à instaurer un support de prévention pour démontrer aux jeunes les bénéfices du sport sur leur hygiène de vie.

### **Synthèse**

Les personnes interrogées participent activement afin notamment d'amener de la motivation chez les jeunes. L'humour semble être souvent utilisé pour créer du lien ou pour favoriser un contexte plaisant. Les professionnel-le-s proposent un accompagnement constant, valorisant et bienveillant durant ces activités sportives. Pour chacun et chacune, il est nécessaire de disposer de compétences sportives pour assurer l'encadrement, pour transmettre un message et pour utiliser le sport comme un outil. Mis à part une institution, les objectifs fixés ne sont pas évalués sous une forme de grille mais sont vérifiés pour certain-e-s par leurs propres observations.

## **5.5 Pratique sportive institutionnalisée versus auto-organisée**

Des éléments concernant ces deux types de pratiques ont été transmis par l'échantillon. La pratique institutionnalisée est reconnaissable dans les informations présentées précédemment pour chaque thématique. De manière plus explicite, la pratique auto-organisée a été abordée à la fin de chaque entretien afin de découvrir comment le professionnel-le pourrait l'utiliser dans son métier. Cette démarche permet de faire un constat supplémentaire sur le type d'activité favorisé par les institutions.

### **Premier entretien**

Selon Jean, une activité encadrée par un-e adulte peut très bien dégénérer. Au sein de l'institution, il y a déjà eu des tentatives pour laisser la possibilité aux jeunes de s'organiser durant une activité. « *On a déjà essayé dans le cadre du foot mais ça a fait des équipes très déséquilibrées. Ils n'énervent vite, il y a vite des fautes. Quand il y a pas de structure pas de cadre c'est du foot de rue.* » Pour Jean, la pratique auto-organisée est

positive si la notion d'apprentissage est favorisée mais est négative lorsqu'il y a des coups et des insultes.

### **Deuxième entretien**

Pour Sandro, le sport institutionnalisé favorise la socialisation. « *Le meilleur moyen de se socialiser, c'est d'être dans le club de boxe car le jeune est avec des personnes qui ne vont pas forcément le préserver ou prendre en compte sa problématique familiale ou sociale.* » L'équipe éducative favorise la participation des jeunes dans leurs clubs initiaux, hors institution. Parfois, les jeunes utilisent la halle de sport et font une partie de football ou une autre activité dont le déroulement s'effectue dans une ambiance sereine.

### **Troisième entretien**

Selon Paul, la pratique du sport dans des clubs permet aux jeunes d'avoir un contact sur l'extérieur. « *Les clubs t'amènent à de l'ouverture, à ouvrir tes cercles de connaissances, de te montrer que des personnes vivent comme toi ou bien différemment.* » L'institution favorise la démarche d'un-e jeune pour prendre contact avec un club et s'organise pour lui permettre de participer à chaque entraînement. Parfois, de leur propre initiative, des jeunes jouent au ballon dans la cour de l'institution. Elles ou ils ont la liberté de s'organiser et souvent selon les observations de Paul, ce n'est pas très structuré. Le fait de demander à des jeunes d'organiser une séance de sport leur demanderait beaucoup trop d'autonomie. « *Un jeune qui est capable de faire ça, il est déjà sur la phase sortante de chez nous.* » La pratique sportive auto-organisée dans une institution permettrait de faire des observations au niveau de l'ouverture aux autres, du partage et de la cohésion avec les autres.

### **Quatrième entretien**

Les activités proposées ne peuvent pas être organisées par les jeunes en raison des enjeux liés à la sécurité. Dans la mesure du possible, Mike utiliserait cette pratique pour observer les dynamiques qui se créent et ensuite réaliser une évaluation avec les jeunes sur le déroulement de l'activité et leur transmettre les observations effectuées.

### **Cinquième entretien**

La pratique auto-organisée n'est pas concevable par rapport aux responsabilités engagées. Les activités sont exigeantes au niveau de l'engagement des adultes. Mais dans un contexte différent, ce type d'activité serait un terrain d'observation au niveau de la participation, de la dynamique et des rôles définis dans le groupe.

### **Sixième entretien**

Durant l'atelier sport, les jeunes ont la possibilité de préparer et d'animer la séance. « *On le coach, on regarde avec lui ce qu'il a mis en place mais c'est lui qui gère sur le moment et nous intervenons au niveau de la sécurité et de la dynamique de groupe.* » Il serait difficilement envisageable de les laisser seul-e-s durant l'activité pour des raisons de sécurité. L'équipe éducative a la responsabilité de l'activité mais par exemple pour faire une partie de football, confier l'organisation aux jeunes serait concevable. Aline pourrait utiliser la pratique auto-organisée comme un support d'observation pour ensuite effectuer des retours aux jeunes sur leurs éventuelles difficultés rencontrées au niveau de la dynamique par exemple.

**Synthèse**

Les personnes de l'échantillon préconisent l'activité institutionnalisée pour favoriser l'intégration des jeunes mais également pour leur socialisation. Dans certaines institutions, il se peut que des activités qui s'apparentent à du sport auto-organisé soient amenées par les jeunes. Pour une institution, la responsabilité de l'organisation durant l'activité sportive est confiée à un-e jeune avec la présence de l'équipe éducative pour gérer la dynamique. Globalement, la pratique auto-organisée est difficilement envisageable pour les institutions en raison des enjeux de sécurité. Cependant, dans la mesure du possible et pour tou-te-s les professionnel-le-s, ce type de sport pourrait s'utiliser comme un terrain d'observation au niveau de la dynamique du groupe.

## 6 Analyse des données

Ce chapitre vise à analyser de manière transversale deux thématiques centrales dans cette recherche : la pratique du sport en institution (institutionnalisé *versus* auto-organisé) et la socialisation par le sport.

En outre, la question de l'utilisation du sport comme outil éducatif sera analysée en regard de la professionnalité éducative.

Enfin, les entretiens ont mis en lumière le rôle central de la motivation dans la participation des jeunes.

### 6.1 Sport en institution

#### 6.1.1 Pratiques sportives

Il s'agit dans ce chapitre de découvrir le type d'activité sportive (institutionnalisé ou auto-organisé) appliqué par les institutions. Afin d'amener un résultat, il est nécessaire de présenter à nouveau les caractéristiques qui différencient ces deux pratiques.

##### **Sport institutionnalisé :**

- Sport pratiqué dans des institutions représentées par des fédérations, clubs, associations,...
- Les règles, les lieux et le temps de pratiques sont clairement définis et sont « universels ».
- La compétition est très présente avec des entraînements et des matchs planifiés.
- Une hiérarchie pour l'organisation et la gestion des compétitions est définie et représentée par un-e président-e, un comité, un-e arbitre et les joueurs et joueuses.
- Les règles sont appliquées par un-e officiel-le et « subies » par les joueurs et joueuses.

##### **Sport auto-organisé :**

- Pratique familièrement appelée « sport de rue ». Il n'existe pas de fédération ou d'instance officielle.
- Les règles ne sont pas définies ni « universelles ». Elles sont établies par les participant-e-s selon des conditions matérielles et temporelles et des conditions liées au niveau de jeu de chacun-e.
- Au niveau du règlement, les joueurs et joueuses se réfèrent à l'auto-arbitrage. L'application des règles et l'organisation du jeu sont réalisées sous une forme de négociation.
- Pratique accessible pour chacun-e avec priorité à la notion de plaisir.

Ce rappel théorique effectué, revenons aux pratiques en institution telles qu'elles ont été rapportées par les personnes interviewées.

Tout d'abord, lorsqu'on compare la pratique institutionnelle et les caractéristiques du sport institutionnalisé, on constate qu'il n'y a pas de club sportif à l'interne au sein des institutions de l'enquête. Cependant, de manière individuelle, Sandro et Paul favorisent le maintien et la participation de jeunes dans des clubs sportifs régionaux. Au niveau du

règlement, les règles officielles du jeu/sport sont appliquées et peuvent être communément adaptées en raison de diverses contraintes spatio-temporelles. En effet, Paul mentionne un aménagement commun avec les jeunes de règles dans le cadre du football afin de compenser l'insuffisance de l'espace de la salle de gymnastique. Pour l'encadrement, la présence de l'adulte est systématique. Les jeunes n'ont pas de responsabilité mis à part l'atelier sport géré par Aline où une responsabilité partielle est assumée par les jeunes. De manière générale, les règles sont précises et fixées par l'équipe éducative. Les jeunes « subissent » le cadre strict et contraignant.

Par ailleurs, certaines similitudes avec le sport auto-organisé peuvent être repérées dans les pratiques sportives de l'échantillon. Ainsi, dans le cadre de la psychomotricité, Jean et ses collègues prennent en compte le niveau de jeu des jeunes pour équilibrer les équipes. Des règles sont appliquées afin de favoriser un principe d'égalité. L'objectif général des activités sportives encadrées par l'échantillon est de favoriser un contexte ludique et de plaisir. Les aspects de compétition et de performance ne sont pas priorisés. Une exception est relevée avec le camp de Haute-Route encadré par Paul où la notion de dépassement de soi est principalement recherchée. Un autre lien avec la pratique auto-organisée est constaté durant l'atelier sport encadré par Aline : les jeunes ont la possibilité d'animer la séance sportive. L'éducatrice reste toutefois très présente au niveau de l'encadrement et de la dynamique pour des raisons de sécurité. Cette pratique semble être la variante la plus proche d'une forme auto-organisée en raison notamment de la part de responsabilité et de liberté accordée au jeune qui organise l'activité.

La pratique sportive en institution s'apparente davantage au sport institutionnalisé qu'au sport auto-organisé. Ce résultat se mesure principalement au niveau de l'encadrement avec une présence systématique de l'adulte et des règles clairement définies et appliquées par l'équipe éducative. Cependant, certaines pratiques correspondent à des caractéristiques du sport auto-organisé et amènent une nuance au résultat final. Selon l'échantillon, une pratique sportive entièrement auto-organisée ne pourrait se faire pour des raisons de sécurité et d'un manque de motivation chez les jeunes. Pour Paul, la possibilité d'organiser ce type de sport signifierait que les jeunes n'auraient plus leur place dans l'institution et ne seraient plus en situation de rupture sociale.

## **6.2 Socialisation par le sport**

On a vu précédemment que le type d'activité sportive favorisé dans les institutions de l'échantillon relève plutôt du sport institutionnalisé. L'impact de la pratique sportive sur la socialisation va être analysé dans cette partie en présentant notamment les effets du sport et l'apport de la complémentarité entre les pratiques institutionnalisée et auto-organisée.

### **6.2.1 Effets du sport**

Le sport institutionnalisé et le sport auto-organisé n'ont pas les mêmes effets de socialisation (cf. schéma p. 15). Pour la pratique institutionnalisée, l'inculcation de normes et de valeurs comme le respect est centrale afin de garantir une bonne cohésion. Au niveau de la pratique auto-organisée, l'autonomie et la responsabilité sont les effets principaux de ce type de sport sur la socialisation de l'individu.

Les effets du sport peuvent se mesurer d'un point de vue juridique. Pour rappel, les pratiques institutionnalisées se situent à un « *stade pré-conventionnel* ». Les lois sont considérées comme des interdictions et sont respectées par crainte d'une sanction (LONG T. et al, 2009, p. 165). Cette notion de respect est à nouveau identifiée et se retrouve dans les pratiques sportives organisées par les institutions de l'échantillon. En effet, les professionnel-le-s interrogé-e-s portent une attention soutenue au respect des règles du jeu et du cadre durant les temps de sport. Elle et ils sont davantage vigilant-e-s à cet aspect car comme le souligne Aline, l'irrespect est le facteur du placement institutionnel des jeunes. Cette norme semble être inculquée durant les activités sportives. Dans le club de football, Jean a mentionné un système de carton jaune et carton rouge qui peut exclure un-e jeune de l'activité. Une lettre d'excuse est ensuite exigée pour revenir dans l'activité. Le respect du cadre se fait par la sanction ne permettant pas au jeune de prendre conscience de son comportement. Dans l'institution où travaille Paul, des phases punitives sous forme d'une marche sont effectuées avec les jeunes. Ces exemples démontrent que les normes de socialisation sont davantage transmises par la contrainte que par un processus d'apprentissage.

Au niveau juridique, les pratiques auto-organisées se situent à un « *stade conventionnel* » et « *post-conventionnel* ». Pour le premier stade, la loi peut évoluer et peut être transgressée pour une « question de survie ». Dans le deuxième stade, les principes moraux de l'individu vont l'amener à enfreindre une loi qui selon elle ou lui n'est pas juste (LONG T. et al., 2009, p.165). Les notions d'autonomie et d'appropriation de règles sont ainsi développées et favorisent le processus de socialisation. On a pu constater que la pratique auto-organisée reste « marginale » mais existe malgré tout dans les institutions de l'enquête. Dans l'encadrement proposé par Paul, les participant-e-s peuvent négocier certaines règles du jeu. Au sein de l'atelier sport, Aline offre la liberté aux jeunes d'organiser et d'encadrer une activité. Le programme de la semaine du groupe éducatif où Mike travaille est négocié avec les jeunes qui peuvent suggérer des activités sportives. Pour Sandro, les activités sportives sont proposées de manière spontanée et ne sont pas obligatoires. Dans les institutions de l'enquête, du matériel est à la disposition des jeunes pour pratiquer des activités sportives de manière autonome. On peut relever ainsi un apprentissage de l'autonomie durant les activités sportives.

Parmi les personnes interrogées, l'inculcation de normes (contrainte) est davantage favorisée que l'apprentissage de celles-ci (autonomie). Cependant, l'autonomie est un facteur essentiel dans le processus de socialisation (cf. théorie p. 11). L'effet principal du sport dans les institutions de l'enquête se mesure au niveau de l'apprentissage de la sociabilisation. Les professionnel-le-s essayent de maintenir, avec les activités sportives, un contact avec la société. Dans deux institutions, Sandro et Paul favorisent la participation des jeunes dans des clubs sportifs. Selon leurs propos, le contexte de ces pratiques développe la socialisation.

### 6.2.2 Complémentarité entre les deux types de pratiques

La complémentarité entre la pratique institutionnalisée et la pratique auto-organisée favorise le processus de socialisation et la construction d'un projet d'insertion. Selon Michel Fodimbi, une « *action d'insertion par le sport doit articuler les deux formes de socialisation : contrainte et liberté, normalisation et plaisir immédiat.* » (FODIMBI M., 1999, p.73). Le cadre strict et réglementé que l'on retrouve dans le sport institutionnalisé permet d'inculquer des normes sociales comme le respect des règles.

La liberté d'action et la prise de responsabilité développées par le sport auto-organisé favorisent l'apprentissage de l'autonomie. Une forme de complémentarité peut se mesurer auprès des institutions de l'enquête. Certaines d'entre elles organisent plusieurs types d'activités bien distinctes. Jean encadre deux types d'activités sportives qui sont la psychomotricité et le club de football. La première activité est cadrée avec des consignes claires et précises, elle est considérée par les jeunes comme une contrainte. La deuxième activité est proposée à des jeunes volontaires et a pour objectif de favoriser l'aspect ludique, de défoulement et de plaisir. La distinction principale se mesure dans la participation à l'activité qui peut être obligatoire ou libre. Cependant, l'encadrement reste toutefois institutionnalisé avec des règles fixées par l'équipe éducative. Je relève une similitude avec l'institution où travaille Paul. En effet, deux périodes de sport sont organisées dans la semaine dont une obligatoire le lundi soir et la deuxième facultative le jeudi soir. Là aussi, une forme de complémentarité est mesurée. Cette notion de contrainte et liberté peut se retrouver dans l'atelier sport encadré par Aline. En effet, les jeunes ont la possibilité de préparer, d'animer et de gérer une séance de sport. L'équipe éducative reste présente pour intervenir au niveau de la dynamique et de la sécurité. Dans cet exemple, la complémentarité est perçue avec une liberté offerte au jeune d'organiser l'activité et une contrainte liée au fait de devoir participer à l'activité.

Chaque exemple présenté démontre une forme de complémentarité. La liberté n'est pas entière durant les activités sportives en raison des enjeux de sécurité notamment et d'un manque de motivation chez les jeunes. Cet aspect de la motivation sera développé plus en détail par la suite.

### **6.3 Education sociale et sport**

Pour analyser cette question du rôle du professionnel-le dans l'activité sportive, je me suis référé à la théorie sur la professionnalité de l'éducateur ou éducatrice sociale. J'ai choisi de travailler sur deux aspects qui sont les fonctions et les compétences du professionnel-le. Avec les entretiens, une question liée également à la professionnalité et plus précisément à l'utilisation du sport comme outil éducatif s'est distinguée.

#### **6.3.1 Fonctions**

Dans la partie théorique portant sur l'éducation sociale, le référentiel de compétences de l'éducation spécialisée est exposé (cf. p.19). Parmi ces fonctions qui sont à considérer comme des savoir-faire de l'éducation, certaines ont été retenues plus particulièrement afin d'analyser l'accompagnement de l'échantillon durant les activités sportives. Ces fonctions sont analysées uniquement en rapport avec les activités sportives encadrées par les professionnel-le-s de l'enquête. Elles peuvent très bien être développées dans d'autres contextes à l'interne de l'institution.

#### **Fonction 2.2 : Créer les conditions préalables à des démarches de socialisation**

Les conditions de socialisation peuvent être amenées sous forme d'activités de loisirs et sportives. D'après les personnes interrogées, le sport permet d'inculquer des normes sociales. Les jeunes effectuent des apprentissages tels que le respect de l'autre et de l'adversaire, la solidarité et le respect des règles sous une forme de contrainte. L'activité sportive pratiquée dans les institutions de l'enquête est un contexte de socialisation. Les jeunes découvrent des normes et des valeurs qui leur permettent d'évoluer dans l'institution et de pouvoir s'intégrer dans la société. L'autonomie dans l'apprentissage de

la socialisation correspond au fait de s'approprier ces normes et ces valeurs. De par mon analyse, il me semble compliqué de mesurer cette appropriation dans le contexte institutionnel. Le niveau d'autonomie des jeunes pourrait être observé dans d'autres contextes sociaux où les bénéficiaires pourraient utiliser leurs apprentissages. Cependant, on peut supposer qu'une activité sportive entièrement auto-organisée permettrait au professionnel-le de mesurer l'évolution de la personne et de son attitude vis-à-vis du règlement.

#### **Fonction 4.4 : Organiser et accompagner les activités de loisirs sous leurs formes diverses**

Selon le référentiel de compétence, cette fonction implique les bénéficiaires dans le choix, dans la réalisation et dans l'évaluation de l'activité. Selon les propos des personnes interrogées, les activités sportives sont décidées et imposées par l'équipe éducative. Toutefois, la possibilité de faire des propositions est observée dans deux cas. Pour Sandro, lorsque les activités sportives ne sont pas organisées, elles sont proposées de manière spontanée soit par les jeunes soit par les professionnel-le-s. Pour Mike, les bénéficiaires peuvent participer lors d'un colloque à l'organisation du programme de la semaine et proposer ainsi des activités sportives. Pour les institutions où le sport est intégré dans leur programme, le choix des activités n'est pas donné aux jeunes en raison parfois de leur manque de motivation.

#### **Fonction 6.7 : Garantir en permanence le droit à l'autonomie, à la sécurité, au respect de la vie privée, [...]**

Les responsabilités accordées aux jeunes durant les activités sportives sont infimes et parfois même inexistantes. Au niveau de l'encadrement, la présence active de l'adulte est importante pour des raisons de sécurité comme le mentionnent Stéphane et Aline. Par rapport à la fonction citée ci-dessus, la sécurité est le critère principal et essentiel pour les professionnel-le-s. L'autonomie est relativement secondaire et peu développée durant les activités sportives en raison également d'un manque de motivation flagrant chez les jeunes. Pour Paul, une pratique auto-organisée ne pourrait se faire car les participant-e-s n'utiliseraient pas cette période comme un temps de sport. Il précise aussi que cette pratique demanderait beaucoup trop d'autonomie pour cette population.

#### **Fonction 10.1 : Mettre en œuvre des démarches d'évaluation des activités proposées par l'institution**

Parmi l'échantillon, la majorité des professionnel-le-s n'utilisent pas d'outil pour évaluer l'activité et les objectifs. L'évaluation se fait de manière intuitive par l'observation et par les échanges avec leurs collègues. Dans la pratique d'Aline, le système de validation des compétences propre à l'institution est appliqué durant les activités sportives et permet d'évaluer les objectifs fixés. Dans le cadre de la psychomotricité, l'équipe encadrante utilise une grille d'évaluation des compétences psychomotrices des participant-e-s afin de pouvoir travailler les difficultés observées pour la suite de leur formation. Mis à part ces exemples, l'évaluation n'est pas définie et construite à partir d'une grille avec plusieurs items car l'absence d'objectif précis rend difficile la réalisation de cet exercice.

### 6.3.2 Compétences

La notion de compétence a été abordée dans la partie théorique sur le métier d'éducateur ou éducatrice sociale. Michel Autès relève que les composantes personnelles et relationnelles de la compétence, c'est-à-dire le langage, l'expérience et l'éthique, deviennent davantage priorisées que les composantes techniques (cf. p.19). Les personnes interrogées estiment important de disposer de compétences sportives pour assurer l'encadrement d'une activité. Selon les propos d'Aline, il est nécessaire d'être qualifié-e techniquement afin d'être plus compétent-e que les jeunes et de pouvoir ainsi utiliser l'activité sportive comme un outil. La composante technique semble donc être primordiale afin que le sport puisse être utilisé comme un outil. Toutefois, pour deux professionnels, Mike et Stéphane, les compétences sportives favorisent la transmission de savoirs techniques et de valeurs. La composante technique ainsi que la composante personnelle et relationnelle peuvent être intégrées simultanément dans l'activité sportive. Stéphane précise qu'être en possession d'une formation pédagogique dans un sport développe la compétence du professionnel-le. L'activité pourra s'utiliser comme un outil et remplira une fonction autre qu'occupationnelle. De mon point de vue, si l'activité est utilisée comme un support à la relation, il n'est pas nécessaire d'être compétent-e techniquement dans le sport. Mais tout dépend de l'objectif défini par le professionnel-le. Si l'activité a des visées éducatives comme l'apprentissage de la socialisation, l'encadrant-e n'a pas besoin de disposer de bonnes compétences sportives. Cependant suivant le type d'activité, je pense principalement à la randonnée en haute montagne ou à l'escalade, il est nécessaire de disposer de certaines compétences et connaissances pour garantir la sécurité des jeunes.

L'objectif va donc influencer l'organisation de l'activité sportive et l'accompagnement de l'éducateur ou de l'éducatrice. Il est donc intéressant d'analyser les objectifs formulés par l'échantillon pour mesurer l'utilité du sport dans ces institutions.

### 6.3.3 Le sport comme outil éducatif

L'organisation et l'encadrement des activités sportives par l'échantillon m'amènent à analyser cette pratique en tant qu'outil éducatif. Communément, l'outil éducatif est un moyen pour atteindre un objectif construit dans le cadre d'un projet. A partir de cette représentation, j'ai souhaité effectuer des recherches théoriques sur la notion de projet. Joseph Rouzel présente dans son ouvrage *Le travail d'éducateur spécialisé*, la méthodologie du projet éducatif qui consiste à répondre à une série de questions (ROUZEL J., 2014, p. 43) :

- Qui ? : le porteur ou la porteuse du projet,
- Quoi ? : titre du projet,
- Quels constats ? : analyse de situation,
- Pour qui ? : bénéficiaire,
- Pourquoi ? : finalités,
- Pour quoi ? : objectifs,
- Avec qui ? : partenariat,
- Comment ? : moyen,
- Quand ? : délais et échéances,
- Où ? : l'environnement,
- Que s'est-il passé ? : l'évaluation,
- Que se passera-t-il après ? : suivi du projet.

Ces différentes questions exposées par cet auteur contribuent à la réalisation d'un projet éducatif. Par rapport à la question « pour quoi ? », l'objectif principal visé par les institutions de l'enquête durant les activités sportives est de favoriser un contexte ludique pour permettre aux jeunes de se dépenser et de prendre du plaisir. Il n'y aurait donc pas de projet éducatif concret. Cependant dans le cadre de la psychomotricité (Jean), le but est de permettre aux jeunes d'acquérir des compétences physiques et intellectuelles pour leur pratique professionnelle. Dans l'institution dans laquelle travaille Aline, l'activité sportive, principalement les camps itinérants, est utilisée comme un outil de développement personnel. De par leurs objectifs, ces deux exemples peuvent se considérer comme des projets avec une finalité d'insertion ou d'intégration. L'évaluation est également un critère pour définir le projet. Il a déjà été mentionné dans la partie liée à la professionnalité de l'éducateur ou éducatrice que les activités sportives encadrées par l'échantillon n'étaient pas évaluées. En effet, aucune grille n'est utilisée pour évaluer les objectifs ou l'activité elle-même. L'exception se mesure durant la psychomotricité et les activités sportives encadrées respectivement par Jean et Aline où une grille d'évaluation est appliquée.

Pour certaines personnes interrogées, l'activité sportive est considérée comme un outil. En effet, elle est utilisée comme un support à la relation ou à l'animation du quotidien. Elle permet de développer des aspects psychomoteurs et d'observer les dynamiques de groupe. Cependant, en se référant aux objectifs fixés par les professionnel-le-s, l'outil représenté par le sport n'est pas construit à partir d'un projet éducatif à visée de socialisation. Cependant, des objectifs d'insertion ou d'intégration sont repérés avec la psychomotricité et les activités sportives encadrées par Aline.

#### **6.4 La motivation**

Les pratiques sportives organisées au sein des institutions sont considérées comme une contrainte par les jeunes. Plusieurs professionnel-le-s, dont Sandro, ont fait part d'une problématique liée à la motivation des jeunes durant ces activités organisées : « *Dans le cadre d'activités organisées, les jeunes ont plus de difficultés sur l'aspect de la stimulation et l'envie de se dépasser.* » Selon ses propos, je constate un manque de motivation qui influence la dynamique et la participation des jeunes durant l'activité. Je relève une différence au niveau de la motivation avec les activités facultatives proposées aux personnes volontaires. Jean observe que le déroulement du club de football se passe dans de bonnes conditions. « *Au foot, je n'ai jamais eu aucun souci. Ils sont à l'heure et ils sont motivés.* » Par ces deux exemples, je constate un degré de motivation différent entre les activités « libres » et les activités de « contrainte ». Il serait donc intéressant d'approfondir cette notion de la motivation pour en déceler les facteurs et pour identifier des pistes d'actions afin de procurer du plaisir dans des activités obligatoires.

La motivation peut être définie comme l'origine de notre comportement. Fabien Fenouillet donne une définition générale de la motivation. « *La motivation désigne une hypothétique force intra-individuelle protéiforme, qui peut avoir des déterminants internes et/ou externes multiples, et qui permet d'expliquer la direction, le déclenchement, la persistance et l'intensité du comportement de l'action.* » (FENOUILLET F, 2012a, p.9). Cette définition souligne l'influence de facteurs internes et externes dans le comportement de l'individu. Ces facteurs se retrouvent dans la théorie de Deci et Ryan

sur l'« *autodétermination* »<sup>11</sup> exposée dans l'ouvrage *La motivation* de Fabien Fenouillet. En effet, cette théorie mentionne deux catégories de motivations : les motivations intrinsèques d'une part et extrinsèques d'autre part (FENOUILLET F., 2012b p.81). La motivation intrinsèque correspond à un comportement motivé par de l'excitation et du plaisir procuré par la pratique d'une activité (FENOUILLET F., 2012b, p. 83). L'activité sportive en institution amènera difficilement de la motivation si les jeunes ne ressentent aucun plaisir à y participer. Les professionnel-le-s interrogé-e-s priorisent l'aspect ludique et de loisirs durant certains type d'activités sportives. Cependant, il serait intéressant de découvrir la perception des jeunes par rapport à ces moments de loisirs. Dans la motivation extrinsèque, l'individu agit afin d'obtenir un résultat externe à l'activité comme par exemple recevoir une récompense, éviter un sentiment de culpabilité ou obtenir de la satisfaction (FENOUILLET F., 2012b, p.82). Il se peut que la ou le jeune se motive à participer aux activités sportives en raison des bénéfices que lui procure le sport sur sa santé. Parmi l'échantillon, je n'ai pas décelé de résultats externes qui amèneraient de la motivation. Certaines personnes interrogées mettent en avant les effets du sport sur la santé mais elles constatent que leur discours n'est pas pris en considération par les jeunes. Deci et Ryan ont désigné un dernier type de motivation appelé « l'amotivation ». C'est-à-dire que l'individu ne perçoit plus l'utilité d'agir. Elle ou il se contente d'effectuer mécaniquement les choses (FENOUILLET F., 2012b, p.83). Dans certains contextes, les jeunes ne ressentent aucun intérêt à la pratique sportive et participent aux activités par obligation et pour éviter les sanctions.

Fabien Fenouillet cite la théorie de Deci et Ryan (FENOUILLET F., 2012a, p.79) concernant l'existence de trois besoins psychologiques qui peuvent amener de la motivation et du bien-être chez l'individu.

- Autodétermination (autonomie) : Besoin d'agir par intérêt pour l'activité ou en vertu des valeurs auxquelles adhère la personne.
- Compétence : Besoin d'interagir de manière efficace avec son environnement et de pouvoir utiliser ses capacités.
- Relations sociale : Besoin de se sentir connecté-e aux autres, d'être attentif ou attentive à autrui et d'avoir un sentiment d'appartenance à des communautés de personnes.

Parmi ces trois besoins, je retiens principalement le besoin d'autonomie auquel les activités sportives en institution répondent peu. Selon les propos des professionnel-le-s, les jeunes ont peu de responsabilité durant ces temps de sport en raison des enjeux de sécurité et de leur manque de motivation. Je peux donc en déduire que le fait de favoriser la prise de responsabilité chez les jeunes amènerait davantage d'intérêt pour l'activité sportive.

Fabien Fenouillet fait part d'une expérience de Locke sur l'influence d'une formulation claire de l'objectif. La motivation peut être induite par le positionnement explicite d'un but (FENOUILLET F., 2012b, p.60). De par cette théorie, la mise en place d'objectifs précis favoriserait l'apparition de la motivation. Cette théorie présente également deux caractéristiques d'un but qui suscite davantage de motivation : la difficulté et la spécificité. Le niveau élevé de difficulté et le fait de décrire précisément le but à atteindre mènent à une meilleure performance (FENOUILLET F., 2012b, p. 61). Plus le

---

<sup>11</sup> Définition : Le fait d'être à l'origine de son propre comportement (FENOUILLET F., 2012a, p.79).

but est exigeant et plus le degré de motivation évoluera. L'auteur rend attentif au fait que l'objectif n'a un effet motivant que si la personne l'accepte (FENOUILLET F., 2012b, p.62). Il est donc nécessaire d'impliquer la ou le jeune dans le projet afin d'identifier ses besoins et ses envies. Le degré d'acceptation peut être influencé par l'auto-efficacité, c'est-à-dire la croyance de l'individu en ses capacités à pouvoir atteindre l'objectif et par le fait que le but soit formulé par une autorité reconnue (FENOUILLET F., 2012b, p. 63). La valorisation des compétences des jeunes durant les activités sportives est primordiale. A l'unanimité, l'échantillon valorise l'attitude, les compétences et la performance des jeunes durant les activités sportives. Parmi les institutions de l'enquête, il n'y a pas réellement d'objectif fixé durant les périodes de sport. Elles favorisent essentiellement un contexte ludique et de défoulement sans pour autant travailler sur un projet à visées éducatives.

Cet approfondissement sur la motivation permet tout d'abord de comprendre cette notion et d'identifier des facteurs qui se définissent par des besoins psychologiques (autonomie, compétence, relations sociales). Le manque de motivation durant les activités sportives encadrées par l'échantillon a pu être analysé. Ainsi, des pistes d'action ont été identifiées et seront présentées dans un prochain chapitre.

## 7 Retour sur les hypothèses

Avant d'effectuer mes entretiens de recherche, j'ai émis des hypothèses qui peuvent être vérifiées suite à l'analyse des différentes informations transmises par l'échantillon. Je vais reprendre chaque hypothèse et exposer pour chacune les éléments qui me permettent de la confirmer ou de l'infirmier.

### 7.1 1<sup>ère</sup> hypothèse

#### **L'activité sportive en institution est utilisée pour inculquer des normes sociales.**

L'encadrement des activités sportives s'apparente à une pratique institutionnalisée avec une présence rigoureuse de l'adulte. Les jeunes respectent les règles du jeu et du cadre par crainte de subir une sanction. Cette notion de respect est centrale dans l'accompagnement des professionnel-le-s durant les activités sportives. Les différentes pratiques de l'enquête ont permis de vérifier que cette norme sociale (respect) est inculquée. L'autonomie est peu développée et ne favorise pas l'apprentissage et l'appropriation de norme. Cette hypothèse est plutôt confirmée.

#### **Sous-hypothèse A :**

##### **Le sport en institution est cadré et orienté sous une forme de contrainte.**

Cette hypothèse est confirmée. Comme expliqué dans l'analyse, les activités sportives organisées sont obligatoires. Les jeunes sont contraint-e-s à y participer et un éventuel refus de leur part peut engendrer une sanction. Cependant, dans certaines institutions, des activités sont facultatives ou proposées à des jeunes volontaires. Le cadre reste tout de même défini par l'équipe éducative et s'apparente davantage à une forme de contrainte qu'à une forme de liberté. Les professionnel-le-s essayent de favoriser un contexte ludique et de défoulement mais qui n'amènent pas nécessairement de la motivation et du plaisir chez les participant-e-s. Ce constat confirme que la pratique sportive en institution est cadrée sous une forme de contrainte.

#### **Sous-hypothèse B :**

##### **L'organisation et les règles des pratiques sportives sont clairement définies.**

Selon les informations transmises par les professionnel-le-s, cette hypothèse ne peut pas être totalement confirmée. Sur les six institutions de l'enquête, cinq d'entre elles organisent dans la semaine une activité sportive régulière. Pour une institution, les activités sportives sont proposées de manière spontanée mais toutefois des entraînements d'uni-hockey sont organisés durant une certaine période. Pour deux institutions, l'activité sportive est conduite par une structure établie préalablement par les professionnel-le-s. Dans une de ces deux institutions, un programme précis présentant les activités et les affaires indispensables est réalisé et présenté en avance aux jeunes. Au niveau des règles, très souvent l'équipe éducative applique les règles du jeu lui-même qui sont implicites. Il se peut en raison des infrastructures que des règles soient aménagées communément avec les jeunes. Les règles de comportement, techniques ou de sécurité sont clairement nommées et appliquées par les professionnel-le-s. Des exceptions ne permettent pas d'affirmer que l'organisation et les règles des pratiques sportives sont clairement définies. Ainsi, cette hypothèse n'est que partiellement confirmée.

## 7.2 2<sup>ème</sup> hypothèse

**Pour atteindre des objectifs éducatifs, comme l'apprentissage de normes sociales et de l'autonomie, l'éducateur ou l'éducatrice doit combiner le sport institutionnalisé et le sport auto-organisé.**

Cette hypothèse est difficile à vérifier. Une forme de complémentarité a été repérée dans les pratiques sportives des institutions de l'enquête. Cependant, la pratique auto-organisée n'est pas pour autant entièrement appliquée par les professionnel-le-s. Leur investissement dans l'organisation et dans l'encadrement de l'activité est très important ne laissant ainsi pas la possibilité aux jeunes de prendre des responsabilités. L'objectif du sport en institution est de favoriser un contexte ludique et de défoulement pour les participant-e-s. D'une manière générale, il n'y a pas de projet éducatif construit avec l'activité sportive. Il semble donc compliqué de mesurer l'influence de la combinaison du sport institutionnalisé et auto-organisé pour atteindre des objectifs éducatifs. On a pu également constater que les personnes interrogées favorisent davantage l'inculcation de normes que l'apprentissage de celles-ci durant les activités sportives. Ces différents constats ne permettent pas de vérifier objectivement cette hypothèse.

### **Sous-hypothèse C :**

**Le sport institutionnalisé favorise le respect des normes et des règles.**

Dans les institutions de l'enquête, le cadre des activités sportives est strict avec des consignes précises. Les personnes interrogées relèvent que les règles durant les périodes de sport sont bien respectées par les jeunes et même davantage appliquées que les règles de vie du foyer. Pour les professionnel-le-s, il a été compliqué de constater une évolution au niveau du respect des règles dans le quotidien des jeunes. L'évolution s'est mesurée au niveau de la confiance en soi et de la motivation chez les participant-e-s (sans toutefois qu'une grille d'évaluation soit utilisée). L'effet de socialisation par le sport était peu perceptible par l'échantillon en raison des objectifs qui ne correspondaient pas à un apprentissage de la socialisation. L'hypothèse peut se confirmer par les observations des encadrant-e-s qui relèvent un respect du cadre et des règles durant les activités sportives.

### **Sous-hypothèse D :**

**Le sport auto-organisé permet de développer une certaine autonomie et responsabilité vis-à-vis des règles et de la gestion de l'activité.**

Il est difficile de vérifier cette hypothèse. Dans l'analyse, certains éléments liés à l'organisation et au déroulement de l'activité sportive peuvent s'apparenter à du sport auto-organisé. Cependant, l'encadrement relativement strict et la grande présence de l'équipe encadrante n'offraient pas une liberté entière aux participant-e-s. L'analyse a démontré que l'aspect de l'autonomie était peu travaillé lors des activités sportives. En effet, les jeunes n'ont peu voire aucune responsabilité durant les temps de sport. Pour rappel, il est difficile de favoriser l'autonomie des jeunes en raison de leur manque de motivation et des enjeux liés à la sécurité. Cette hypothèse ne peut donc pas être véritablement confirmée.

## 8 Retour sur la question de recherche

L'objectif de la question de recherche était de découvrir l'encadrement et la finalité des activités sportives au sein des institutions. La question était la suivante :

### **Comment les éducateurs et éducatrices sociales utilisent le sport dans des institutions accueillant des adolescent-e-s en rupture sociale ?**

Parmi l'échantillon, l'utilisation du sport par les éducateurs et l'éducatrice est très variée. En effet, dans certaines institutions, l'activité sportive est réfléchie et organisée à partir d'un projet qui permet aux jeunes d'acquérir des compétences professionnelles et relationnelles. Ainsi, pour la psychomotricité, le sport est support qui permet de travailler des aspects psychomoteurs comme la perception de soi, la latéralité, l'équilibre et la coordination. L'équipe éducative organise des exercices et des jeux pour développer des capacités que les jeunes pourront bénéficier dans leur formation et dans leur futur métier. Par cet exemple, le sport a une visée d'intégration professionnelle. Dans une autre institution, les activités sportives sont utilisées comme un outil de développement personnel pour les jeunes. Les camps itinérants par exemple permettent aux participant-e-s de réaliser un travail de réflexion afin d'identifier la raison de leur placement. Elles ou ils effectuent également des apprentissages au niveau de l'autonomie, la persévérance et la vie en communauté afin d'acquérir des compétences pour leur intégration ou leur réintégration dans la société.

Dans d'autres institutions, l'activité sportive ne découle pas d'un projet avec des objectifs éducatifs mais elle est utilisée comme un support et un outil selon les professionnel-le-s. Pour une institution, le sport est un support à l'animation du quotidien et à la relation avec les jeunes. L'activité boxe encadrée par Sandro est un terrain d'observation qui lui permet de comprendre le parcours de vie et la situation du jeune. L'activité de montagne comme la randonnée est un lieu d'observation où Stéphane peut obtenir des informations sur l'attitude des jeunes en rapport à l'effort, à la persévérance et au respect des règles.

Dans chaque institution, l'activité sportive est pratiquée pour permettre aux bénéficiaires de se défouler et de décompresser. Dans certains types d'activités sportives, la notion de plaisir est avant tout recherchée par les professionnel-le-s. Il semble important pour ces dernier-ère-s de favoriser un contexte ludique et de défoulement. Les jeunes ont beaucoup d'obligations et de tâches au sein de l'institution et le sport peut ainsi avoir un effet canalisant et relaxant.

Les pratiques sportives des institutions de l'enquête relèvent plutôt du type institutionnalisé. La pratique auto-organisée a été toutefois abordée au terme des entretiens. Chaque personne interrogée a exposé son utilité pour réaliser des observations au niveau de la dynamique du groupe notamment. Ces observations permettraient ensuite une évaluation commune avec les jeunes de l'activité. Cette organisation se retrouve également dans le projet « sport 1400 ». Ces exemples peuvent amener des pistes d'actions qui vont être développées dans le prochain chapitre.

## 9 Pistes d'actions

Suite à l'analyse des données, trois pistes d'actions se sont distinguées : favoriser l'adhésion des jeunes à un projet éducatif autour du sport, clarifier l'action socio-éducative et développer la pratique auto-organisée en s'appuyant sur le projet « sport 1400 ».

Ces pistes d'actions visent à amener des solutions à plusieurs difficultés repérées lors des entretiens comme le manque de motivation des jeunes ainsi que leur faible part de responsabilité accordée. Ces aspects se doivent d'être davantage développés afin de mener un projet éducatif autour de la pratique sportive.

### 9.1 Favoriser l'adhésion des jeunes à un projet éducatif autour du sport

Plusieurs professionnel-le-s interrogé-e-s ont exposé une difficulté liée à la motivation des jeunes durant les activités sportives. Elles et ils n'ont que peu de plaisir à y participer et considèrent ces temps de sport comme une contrainte.

La théorie sur la motivation a permis de déceler des pistes d'actions afin de susciter de l'intérêt chez les participant-e-s pour les activités sportives. Afin de favoriser leur participation, les trois catégories de l'auto-détermination (« amotivation », motivation extrinsèque et motivation intrinsèque) se doivent d'être développées de manière structurée.

En effet, il semble nécessaire de travailler en premier sur l'aspect de « l'amotivation ». Les jeunes ont peu d'intérêt pour les activités sportives organisées. Afin d'y remédier, l'explicitation des objectifs éducatifs poursuivis par un projet autour de la pratique sportive permettrait aux jeunes de percevoir une utilité d'agir. Cette première étape conduirait ensuite à pouvoir développer les deux autres catégories de la motivation en commençant par la motivation extrinsèque. Par exemple, le fait d'impliquer les jeunes dans un projet et de leur confier des responsabilités pourrait leur amener un sentiment de fierté qui peut se comparer à une forme de récompense. La motivation intrinsèque est le résultat final de ce processus motivationnel. L'individu agit par plaisir et par intérêt pour l'activité sans attendre de récompense extrinsèque. La notion d'autodétermination caractérise cette catégorie de motivation. L'organisation d'une pratique auto-organisée favorise l'autonomie des participant-e-s et leur accorde une part de responsabilité importante. La motivation intrinsèque pourrait être donc travaillée dans ce type de sport qui permettrait également de développer les trois besoins psychologiques (autodétermination, compétence, relations sociales) qui d'après la théorie seraient les facteurs de la motivation.

Concrètement, ces trois catégories de motivation peuvent s'illustrer par un exemple de projet éducatif qui consisterait à inventer un nouveau sport en collaboration avec les jeunes. Les règles du jeu et le matériel nécessaire seraient décidés à partir d'une réflexion commune entre les jeunes et l'équipe éducative. L'objectif serait de laisser la gestion et l'organisation de l'activité aux bénéficiaires. Le professionnel-le interviendrait uniquement comme garant-e de la sécurité et utiliserait cette période pour effectuer des observations avec l'aide d'une grille. Le fait d'initier un projet avec les jeunes permet

d'identifier leurs envies et leurs besoins qui doivent d'être priorités pour susciter leur motivation et correspondre à la mission institutionnelle.

## 9.2 Clarification de l'action socio-éducative

Parmi certaines institutions de l'enquête, l'activité sportive n'est pas utilisée comme un projet éducatif. Il est difficile pour les professionnel-le-s de mesurer les effets du sport sur la socialisation du jeune car leur action n'est pas clairement définie. Afin de considérer le sport comme un outil, la formulation précise d'objectifs éducatifs est primordiale. Les objectifs liés à la socialisation ont une visée d'intégration et les objectifs relatifs au développement de compétences professionnelles favorisent l'insertion de l'individu. « *Les sports sont essentiellement utilisés comme outils en fonction d'objectifs, et les termes d'insertion et d'intégration sont relatifs à leur cadre d'utilisation. Dans une perspective socio-éducative on parle plutôt d'intégration par les sports si les objectifs sont axés sur le versant éducatif (objectifs de socialisation) et d'insertion s'ils sont orientés par des actions visant par exemple à reconstruire le lien social, ou encore s'ils sont axés sur le développement de compétences psychiques et sociales relatives au monde du travail (valorisation de l'effort, respect d'horaires, respect de la hiérarchie, apprentissages techniques, travail en équipe...).* » (FODIMBI M., 1999, p.77). Cette citation confirme la nécessité de préciser les objectifs pour construire un projet éducatif. Dans le cas contraire, il est difficile de considérer l'activité comme un outil. Parmi l'échantillon, le sport est utilisé sous forme d'activité et en aucun cas sous forme de projet mise à part la psychomotricité qui au départ était une activité de défoulement et qui a été ensuite modifiée et construite à partir d'un projet d'insertion professionnelle. La clarification des objectifs éducatifs permet donc d'utiliser l'activité sportive comme un outil afin de correspondre ainsi à la mission institutionnelle.

## 9.3 Favoriser la pratique auto-organisée

### 9.3.1 Le projet « sport 1400 »

Ce projet est un exemple de la pratique auto-organisée. Pour rappel, « sport 1400 » est lieu de rencontre pour des adolescent-e-s où elles ou ils peuvent pratiquer différents sports durant le samedi soir. L'encadrement de la soirée et des activités sportives est assuré par des jeunes appelé-e-s « juniors » ou « seniors » coachs. Deux adultes sont toutefois présentes pour maintenir le cadre, gérer les conflits et coordonner les tâches. Leur fonction principale est de garantir le bon déroulement et la sécurité de la soirée. Une évaluation est effectuée en fin de soirée avec les coachs pour reprendre certaines situations afin d'identifier des solutions et des réajustements. L'équipe encadrante a relevé lors de l'entretien, l'impact positif de cette pratique sur la responsabilité et sur la collaboration des jeunes.

De par cet exemple, on constate ainsi le rôle des professionnel-le-s dans une telle pratique qui peut se transférer dans une institution sociale. La présence de l'équipe éducative pour gérer la sécurité laisse la possibilité aux jeunes de s'approprier l'activité sportive et ainsi susciter chez elles ou eux de l'intérêt et du plaisir.

### 9.3.2 Pratique auto-organisée institutionnelle

Les pratiques sportives encadrées par les éducateurs et l'éducatrice de l'enquête favorisent davantage l'inculcation de normes et de valeurs que l'apprentissage de celles-ci. Le sport auto-organisé pourrait être amené dans les institutions sociales en vue de

travailler l'autonomie et de développer le processus de socialisation des jeunes. Cette pratique a été abordée avec les professionnel-le-s de l'échantillon. Pour la plupart, leur engagement et leurs responsabilités importants ne permettent pas de laisser la gestion entière de l'activité aux participant-e-s. L'introduction de ce type de pratique devrait se faire de manière progressive. La responsabilité et l'encadrement de l'adulte pourraient s'effacer progressivement pour se concentrer uniquement sur la question de la sécurité tout en laissant la conduite de l'activité aux bénéficiaires. Au niveau du processus de socialisation, les règles du jeu pourraient être fixées uniquement par les jeunes. Ce principe favoriserait l'appropriation de normes et de valeurs et permettrait aux participant-e-s de comprendre l'utilité et le sens du cadre dans une activité. Elles ou ils pourront ainsi se positionner et enfreindre certaines règles qui ne correspondraient pas à leurs valeurs.

Chaque professionnel-le interrogé-e a expliqué l'utilité de ce type de pratique pour effectuer des observations au niveau de la dynamique du groupe, du positionnement par rapport au cadre et de la prise de responsabilités. L'éducateur ou l'éducatrice pourrait utiliser ses observations en vue de travailler certains aspects du comportement du jeune. Une évaluation commune entre l'équipe éducative et les jeunes au moyen d'un outil (grille) serait judicieuse au terme de l'activité pour constater les points positifs et négatifs ainsi que les éléments à améliorer pour la fois suivante.

Il est important de préciser que cette pratique doit être complémentaire à la pratique institutionnalisée. On a pu vérifier que les effets de ces deux pratiques développent des compétences nécessaires pour la socialisation et l'intégration des personnes. La notion de contrainte et de liberté dans les activités sportives doit exister conjointement pour favoriser un projet d'insertion.

## 10 Bilan de la recherche

J'ai souhaité présenter le processus de mon travail de Bachelor ainsi que mes apprentissages effectués.

En sachant que ce travail allait m'accompagner pendant presque deux ans, le sujet se devait d'être attrayant. Etant passionné et pratiquant de sport, j'ai donc choisi de m'orienter sur cette thématique. Ma première formation pratique m'a permis d'avoir une référence professionnelle pour approfondir mon questionnement autour de la pratique sportive pour des jeunes en rupture sociale.

La thématique du sport est vaste et beaucoup d'anciens travaux de Bachelor ont mené des réflexions autour de ce thème. Avec l'aide de ma directrice de travail de Bachelor, j'ai pu orienter mes recherches autour des pratiques sportives institutionnalisées et auto-organisées. Mes premières lectures m'ont permis de découvrir en détail ces deux pratiques et de repérer une problématique en lien avec le sport en institution sociale. J'ai pu ainsi construire ma question de départ et développer des thématiques en concordance. En m'appuyant sur mes ressources théoriques, j'ai pu affirmer et modifier mes idées afin d'affiner ainsi ma question de recherche et mes hypothèses.

Mes recherches se sont poursuivies lors du travail sur le terrain. L'entretien exploratoire réalisé avec le projet « sport 1400 » m'a permis d'observer les effets de la pratique sportive et précisément du sport auto-organisé sur des adolescent-e-s. J'ai utilisé mes observations comme un ressource théorique supplémentaire.

La préparation des entretiens et la rencontre avec le terrain d'enquête ont été enrichissantes. J'ai découvert le processus d'un entretien semi-directif avec la construction d'une grille d'entretien jusqu'à l'application de celle-ci. Les différents échanges avec l'échantillon m'ont permis de découvrir leur accompagnement, leurs difficultés, leurs techniques et leurs expériences qui me seront bénéfiques pour mon futur professionnel. J'ai appris à mener une discussion et j'ai pu mesurer l'évolution de ma confiance dans la conduite de l'entretien. D'une manière générale, je me suis senti rassuré par la disponibilité et l'ouverture des professionnels-le-s à mes différentes questions.

Les données récoltées m'ont permis de développer mon analyse et de vérifier mes idées. Cette partie m'a demandé un effort conséquent. Au terme des entretiens, j'ai décidé de me consacrer uniquement à ma deuxième formation pratique. La reprise de mon travail de Bachelor et de ma réflexion fut difficile. Les dernières parties du travail (résultat et pistes d'actions) ont été les plus intéressantes à entreprendre. J'ai apprécié le fait de pouvoir amener des solutions « concrètes » à partir de mes connaissances pratiques et théoriques.

Le cheminement de ce travail de recherche qui consiste à repérer une problématique, à l'analyser à partir de ressources théoriques, à enquêter sur le terrain et à présenter des solutions se reproduira dans ma pratique professionnelle. Ce travail de Bachelor me sera donc bénéfique pour développer ma posture de travailleur social réflexif.

## 10.1 Limites de la recherche

### 10.1.1 Echantillon

Lorsque j'ai identifié précisément mon terrain d'enquête, j'espérais obtenir davantage de réponses favorables à ma démarche. J'ai été confronté à des institutions qui ne proposaient que peu d'activités sportives organisées mis à part des camps de ski. Ce constat m'a étonné en pensant que les institutions favorisaient davantage la pratique sportive. J'ai donc eu quelques difficultés à obtenir suffisamment d'entretiens pour approfondir mon questionnement. De plus, mon choix d'interroger des éducateurs et éducatrices encadrant des activités sportives pour des jeunes en rupture sociale a limité considérablement le nombre d'institutions convenant à ma recherche. Cependant, j'ai pu disposer d'un échantillon de qualité et les informations récoltées m'ont permis d'enrichir ce travail de recherche. J'ai pu découvrir l'organisation actuelle du sport en institution qui s'apparente à une pratique institutionnalisée. L'encadrement est contraignant ce qui amène certaines difficultés en termes de motivation et d'adhésion des jeunes. L'absence de projet éducatif autour de la pratique sportive confirme cette problématique liée à l'investissement des jeunes durant ces activités. Ainsi, le choix d'effectuer une démarche qualitative en réalisant des entretiens semi-directifs a été judicieux en termes de résultats.

### 10.1.2 Méthode d'entretien semi-directs

La conduite d'un entretien semi-directif a été une expérience inédite. Lors de mes premières interviews, j'ai été consciencieux en voulant suivre la structure de ma grille d'entretien au risque de reprendre des thématiques déjà abordées. Par la suite, j'étais plus confiant et je me suis adapté au discours des personnes interrogées en me détachant ainsi de ma grille d'entretien. J'ai connu également une difficulté à rebondir sur les propos des professionnel-le-s. Certaines informations transmises liées à la professionnalité notamment se devaient d'être davantage approfondies. En outre, lorsque mes questions étaient incomprises, ma reformulation dirigeait la discussion vers un autre sujet qui parfois ne correspondait pas à mes attentes. En raison de mon manque d'expérience, je n'étais pas assez clair et précis. Cependant ces difficultés rencontrées restent tout de même relatives et me seront bénéfiques lorsque je serai amené à réitérer un tel exercice.

### 10.1.3 Thématique de la socialisation

Le cadre théorique réalisé avant de me rendre sur le terrain m'a permis de disposer de connaissances sur la notion de la socialisation. Lorsque j'ai présenté mon travail de recherche aux professionnel-le-s, je n'ai pas développé en détail cette thématique. J'ai perçu ainsi une confusion entre le terme de socialisation et le terme de sociabilisation. Durant les entretiens, je n'ai pas nécessairement amené de précision ou de rectification en raison de mes connaissances insuffisantes sur ce thème. Toutefois, cette confusion est un résultat intéressant qui démontre que la pratique sportive institutionnelle n'a pas d'objectif de socialisation.

Durant les échanges avec les personnes interrogées, très souvent la thématique du sport était centrale et davantage exposée que celle de la socialisation. J'ai essayé de conduire la discussion autour de ce thème mais les échanges revenaient systématiquement sur le sport. Cette observation confirme la primauté du sport dans l'activité sur le sens du projet. La pratique sportive s'utilise pour permettre aux jeunes de décompresser.

L'activité n'est pas construite à partir d'un projet avec des objectifs éducatifs. Ceci amène donc un questionnement autour de la posture réflexive du travailleur ou de la travailleuse sociale. Le sens de l'action du professionnel-le dans ce type de pratique n'est pas remis en question.

## **10.2 Positionnement professionnel et personnel**

Ce travail de Bachelor m'a permis de découvrir l'influence de la complémentarité entre les notions de contrainte et de liberté. Cette dualité est essentielle dans le processus de socialisation et dans le travail social en général. Dans la professionnalité éducative, on évoque souvent cette nuance entre le relationnel et le formel ou entre l'aspect normatif et l'aspect affectif. L'équipe éducative doit créer du lien avec les bénéficiaires tout en essayant de garantir le respect d'un cadre. Par rapport aux activités sportives au sein des institutions de l'enquête, l'encadrement est davantage orienté sur la contrainte que sur la liberté. L'autonomie et la prise de responsabilités sont peu développées. La découverte et l'analyse de la pratique auto-organisée ont permis de vérifier ses apports sur la socialisation. Cette pratique peut être un bon outil d'observation et un bon complément à des activités réglementées et gérées par le professionnel-le en vue de construire un projet d'insertion. Afin d'utiliser le sport comme un outil à visée d'insertion ou d'intégration, l'activité sportive se doit d'être construite à partir d'un projet avec des objectifs éducatifs. L'absence de projet cantonne l'activité à une occupation ou à un moment de défoulement. L'implication du jeune dans ce projet semble également essentielle pour susciter chez elle ou lui de la motivation et du plaisir à y participer. Lorsque la ou le jeune n'est pas preneur ou ne se sent pas concerné-e par l'activité, il sera difficile d'utiliser le sport comme un outil. L'analyse de cette pratique sportive institutionnelle me permet de bénéficier de connaissances supplémentaires et me sera bénéfique si je suis amené à réaliser des projets éducatifs en lien avec le sport.

D'un point de vue personnel, j'ai beaucoup évolué et acquis de compétences tout au long de ce travail de Bachelor. Mon évolution personnelle se mesure principalement au niveau de ma posture de chercheur. Au départ, mes expériences sportives et ma conviction pour les bienfaits du sport m'ont amené à vouloir absolument prouver l'utilité de cette pratique comme un outil pour le professionnel-le. Je souhaitais démontrer le bien-fondé de la pratique sportive en institution pour des jeunes en rupture sociale en adoptant une attitude « militante ». Au fur et à mesure de l'avancement de mon travail et avec mes recherches théoriques, j'ai essayé de comprendre et d'analyser une pratique professionnelle. Cette position s'est confirmée lors des entretiens en questionnant véritablement l'utilisation du sport en institution, non plus en termes de bien/mal mais en termes de projet/outil éducatif. J'ai pu constater la réalité du terrain et les difficultés rencontrées par les professionnel-le-s dans l'organisation et dans l'encadrement des activités sportives. Ce travail m'a permis d'acquérir des connaissances sur certaines notions comme la socialisation, l'insertion ou l'intégration. J'ai pu ainsi amener des modifications à mon cadre théorique et être plus précis dans les termes employés. En outre, j'ai développé des compétences au niveau de la rédaction de texte notamment. J'ai appris à produire une écriture « scientifique » en argumentant mes idées par des notions théoriques. Ce processus réflexif m'a amené à effectuer des recherches théoriques et pratiques et ainsi développer ma curiosité, ce qui me sera bénéfique tant au niveau personnel que professionnel.

## 11 Le sport dans l'éducation sociale

Dans le travail social et précisément dans le métier d'éducateur ou éducatrice sociale, la notion d'« empowerment » est centrale dans l'accompagnement proposé par les professionnel-le-s. Le but est de favoriser l'autonomie, l'engagement et la prise de responsabilité de la population. Au sein des institutions de l'enquête, l'organisation des activités sportives ne permet pas de développer l'autonomie. L'encadrement s'apparente au sport institutionnalisé avec un cadre strict et contraignant pour les jeunes qui ne peuvent donc pas prendre de responsabilité. Ce manque d'autonomie durant les activités sportive se répercute notamment au niveau de la socialisation et de la motivation. Par rapport à la socialisation, les professionnel-le-s favorisent davantage l'inculcation de normes et de valeurs que l'apprentissage de celles-ci. Le jeune n'a pas la possibilité de développer son processus de socialisation en s'appropriant ces différentes normes et valeurs. Quant à la motivation, les participant-e-s ne ressentent peu d'intérêt et de plaisir pour ce type d'activité en raison de leur faible part de responsabilité. Afin de contrer ces difficultés, l'instauration de pratiques auto-organisées contribuerait au développement de l'autonomie du jeune et lui offrirait davantage de liberté. Ce type de sport serait un ainsi un bon complément aux activités sportives réglementées pour mener un projet d'insertion ou d'intégration.

Pour une majorité de professionnel-le-s de l'enquête, l'activité sportive n'est pas construite à partir d'un projet éducatif. L'objectif principal est d'offrir un contexte ludique et de défoulement. La pratique sportive ne peut donc pas correspondre à la mission institutionnelle axée sur l'intégration. Ce constat amène un questionnement autour du sens de l'action qui n'est pas évalué ou remis en question. L'activité sportive remplit uniquement une fonction de détente et semble satisfaire l'équipe éducative et la direction. Par ailleurs, les personnes interrogées ont exposé les effets du sport au niveau de la solidarité, de la persévérance et du respect notamment. Les professionnel-le-s relèvent ainsi des biens-faits qui de mon point de vue ne sont pas assez exploités et travaillés. Les notions de plaisir et de défoulement sont avant tout recherchées par ces mêmes professionnel-le-s et l'impact sur l'intégration et sur la socialisation des jeunes durant l'activité sportive semble être perçu comme une « prime ». Ce constat se justifie par l'absence de projet éducatif autour du sport dans une majorité d'institutions de l'enquête.

Afin de mener un projet éducatif, il est nécessaire d'impliquer davantage les jeunes et de leur donner des responsabilités afin de susciter chez elles ou eux de l'intérêt et de la motivation. Très souvent, les différents projets ne prennent peu en considération les réels besoins et désirs de la population. La tendance est plutôt de « faire pour » que de « faire avec » ce qui va à l'encontre de l'« empowerment ». L'autonomie se doit d'être davantage priorisée durant les activités sportives et particulièrement lorsque des projets sont initiés.

L'analyse de l'utilisation de la pratique sportive pour des jeunes en rupture sociale permet de mesurer l'importance de l'autonomie dans l'accompagnement avec cette population. Actuellement, cet aspect semble être peu développé dans des institutions qui s'appuient sur un système hiérarchique où les idées émanent de la direction et de l'équipe éducative et non de la population. Il semble donc nécessaire de faire adhérer davantage les jeunes à des projets éducatifs notamment en lien avec le sport pour développer leur autonomie et leur part de responsabilité.

## 12 Références

AUGUSTIN J-P., « Qu'est-ce que le sport ? Cultures sportives et géographie », *Annales de géographie*, volume 4, n°680, 2011, pp. 361-382

AUTES M., *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 1999

BLANCHET A. & GOTMAN A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, Sociologie 128, 1992

Commune d'Yverdon-les-Bains, « Sport 1400, un samedi soir actif pour les jeunes de la ville », *Yverdon-les-Bains*, URL : [http://www.yverdon-les-bains.ch/actualites/actualites-details/?tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=255&cHash=f65de205e5c3755d70ebdb6d85579332](http://www.yverdon-les-bains.ch/actualites/actualites-details/?tx_ttnews[tt_news]=255&cHash=f65de205e5c3755d70ebdb6d85579332), 10.12.13

COSLIN P. G., *La socialisation de l'adolescent*, Paris, Armand Colin, 2007

DARMON M., *La socialisation*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Armand Colin, Domaines et Approches, 2011

DECAILLON J-J., *Accompagner les personnes en situation de rupture*, Paris, L'Harmattan, 2012

FELDER D., « La prise en charge des "jeunes en rupture" : un état des lieux », *Commission externe d'évaluation des politiques publiques/Evaluation des politiques en faveur des jeunes en rupture de formation*, Genève, Ressources Analyse Conseil Intervention, 2011

FENOUILLET F., *Les théories de la motivation*, Paris, Dunod, 2012a

FENOUILLET F., *La motivation*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Dunod, 2012b

FODIMBI M., « L'intégration/insertion par les sports : normalisation ou construction identitaire ? », *Ville école intégration*, n°116, 1999, pp. 73-96

HOFFMANS-GOSSET M-A., *Apprendre l'autonomie apprendre la socialisation*, 2<sup>ème</sup> édition, Lyon, Chronique Sociale, 1994

IdéeSport, « Conception », *IDEESPORT*,  
URL : <http://www.ideesport.ch/fr/lafondation/conception>, 10.12.13a

IdéeSport, « Projet jeunesse MidnightSports Contexte », *IDEESPORT*,  
URL : <http://www.ideesport.ch/fr/midnightsports>, 10.12.13b

IMBERT G., « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers*, N°102, 2010, pp. 23-34.

KERMARREC G., « Stratégies d'apprentissage et autorégulation. Revue de question dans le domaine des habiletés sportives », *Mouvement et Sport Sciences*, volume 3, n°53, 2004, pp.9-38

LONG T., *L'éducation par le sport, Imposture ou réalité ? Approche de la morale sportive*, Paris, Connaissances et savoirs, 2008

LONG T. *et al.*, « Conscience du droit, des règles sportives et contextes de socialisation : institutionnalisation versus auto-régulation », *Droit et société*, n°71, 2009, pp. 161-180

PANTALEON Nathalie, « Socialisation par les activités sportives et jeunes en difficultés sociales », *Empan*, volume 3, n°51, 2003, pp. 51-53.

PICHERY B. & L'YVONNET F., *Regard sur le sport*, Paris, Le Pommier, 2010

ROUSSEL P. & WACHEUX F., *Management des ressources humaines, méthodes de recherche en sciences humaines et sociales*, Bruxelles, De Boeck, Méthodes et recherches, 2005

ROUZEL J., *Le travail d'éducateur spécialisé*, Paris, Dunod, 2014

TOURRILHES C., *Construction sociale d'une jeunesse en difficulté Innovation et ruptures*, Paris, L'Harmattan, 2008

TOZZI M. & ROCHEX J-Y., *Apprentissage et socialisation*, Montpellier, CNDP/CRDP, 2000

VIEILLE MARCHISET G., *De nouvelles solidarités par le sport : enjeux et perspectives*, Voiron, Territorial, Presses universitaires du sport, 2010

## **13 Annexes**

Annexe n°1 : Grille d'entretien

Annexe n°2 : Tableau synthétique du référentiel métier

Annexe n°3 : Page internet du projet MidnightSports

Annexe n°4 : Entretien avec deux responsables du projet « Sport 1400 »

**Annexe n°1 : Grille d'entretien**

1<sup>ère</sup> hypothèse : L'activité sportive en institution est utilisée pour inculquer des normes sociales.

2<sup>ème</sup> hypothèse : Pour atteindre des objectifs éducatifs, comme l'apprentissage de normes sociales et de l'autonomie, l'éducateur ou l'éducatrice doit combiner le sport institutionnalisé et le sport auto-organisé.

**Consigne : Vous êtes éducateur ou éducatrice, pouvez-vous me dire comment se déroulent les activités sportives.**

Thèmes	Sous-thèmes	Questions	Commentaires
Pratiques sportives	institutionnalisé auto-organisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rebondir sur la description pour préciser les caractéristiques.</li> <li>• Est-ce qu'il y a des règles, un arbitre ?</li> </ul>	
Sport en institution	Encadrement (qui ? quel profil professionnel) Seul ou à plusieurs  Projets objectifs ? (Besoins)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment se déroule l'encadrement des activités sportives au sein de votre institution ?</li> <li>• Qui propose et encadre les activités ?</li> <li>• Comment cette personne est choisie ?</li> <li>• Comment les activités sportives sont-elles considérées ?</li> <li>• Quel type d'activité effectuez-vous ? Pour quelles raisons ?</li> <li>• (Quels sont les buts que vous visez lors d'une activité sportive ?)</li> </ul>	
Objectifs du sport en institution	Apprentissages de normes sociales  Autonomie  Socialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels changements observez-vous sur le comportement des jeunes ?</li> <li>• Quels observations pouvez-vous faire au niveau du respect des règles durant l'activité ?</li> <li>• Quel est la part de responsabilité et décision des jeunes durant l'activité ?</li> <li>• Quels sont les effets du sport sur le jeune ?</li> </ul>	
Education sociale	Rôle  Professionnalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment accompagnez-vous les jeunes durant l'activité ?</li> <li>• Quelles actions mettez-vous en place pour atteindre les objectifs fixés ?</li> <li>• Comment vous vérifiez si ces objectifs ont été atteints ?</li> <li>• Idéalement, comment voyez-vous l'utilisation du sport en institution pour l'ES ?</li> </ul>	

**Questions finales:**

En quoi votre travail dans le sport est spécifique au métier ?

Est-ce que vous pourriez laisser les jeunes organisés des activités?

Quel est le rôle de l'éducateur ou l'éducatrice face à ce type-là ?/Qu'est-ce que l'éducateur ou éducatrice peut utiliser avec ce type de sport ?

## **Annexe n°2 : Tableau synthétique du référentiel métier**

### **FONCTION 1 : ANALYSER UNE DEMANDE, ET LES BESOINS EXPRIMÉS PAR LA PERSONNE**

- 1 Accueillir la personne et étudier son besoin
- 1.1 Explorer la nature de la demande, dans le contexte de la personne
- 1.2 Approfondir l'analyse du besoin, de la situation
- 1.3 Faire une hypothèse de compréhension et d'action
- 1.4 Positionner, évaluer, les besoins réels à partir d'une mise en situation
- 1.5 Faire un bilan de la période d'observation et choisir un mode d'accompagnement adapté, une stratégie d'accompagnement

### **FONCTION 2 : RECREER DU LIEN SOCIAL, DE L'IDENTITE SOCIALE, ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE SOCIALISATION, EVITER LA DESOCIALISATION**

- 2.1 Analyser les facteurs de désocialisation, de rupture du lien social, de la perte de repères d'identification
- 2.2 Créer les conditions préalables à des démarches de socialisation
  - 2.2.2 Jouer un rôle facilitant la "mise en relation" avec la société civile
- 2.3 Assurer des "médiations socialisantes" entre la personne et l'environnement externe
- 2.4 Faire apprendre une stratégie, faire en sorte que la personne adopte un comportement stratégique par rapport à son environnement

### **FONCTION 3 : TRAVAILLER EN RESEAU ET EN EQUIPES PLURI-DISCIPLINAIRES**

- 3.1 Collaborer avec le réseau santé-social
  - 3.1.1 Situer son rôle et ses interventions dans la relation de partenariat qui se construit
  - 3.1.2 Mettre en place des collaborations de type "verticales" dans une logique partenariale
- 3.2 Travailler avec le réseau non professionnel

### **FONCTION 4 : CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS SOCIO-EDUCATIVES DIFFERENCIEES**

- 4.1 Organiser et accompagner la réalisation des activités de la vie quotidienne
- 4.2 Organiser et accompagner la réalisation des activités liées au travail, à l'insertion professionnelle
- 4.3 Organiser et accompagner la réalisation des activités liées à l'intégration scolaire de la personne
- 4.4 Organiser et accompagner les activités de loisirs sous leurs formes diverses
- 4.5 Animer des activités socio-éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles, et cognitives des personnes
  - 4.5.1 Faire un diagnostic de la situation et du potentiel des personnes
  - 4.5.2 Fixer les objectifs d'activité personnalisés, une progression
  - 4.5.3 Appuyer, soutenir, faciliter la réalisation des activités
- 4.6 Développer des actions de terrain, dans le cadre d'une mission de travail social collectif "hors mur"

- 4.6.1 "Aller vers" ou développer des actions individuelles de proximité
- 4.6.2 Construire une action collective
- 4.6.3 Réaliser des actions d'animation de quartier

#### **FONCTION 5 : ANTICIPER ET FAIRE FACE AUX SITUATIONS DE CRISE, METTRE EN PLACE DES MEDIATIONS**

- 5.1 Anticiper et prévenir les risques de tensions et de dérives
- 5.2 Faire face aux situations conflictuelles et violentes
- 5.3 Sortir et dépasser la crise

#### **FONCTION 6 : INTERVENIR DANS LE RESPECT DE LA DEONTOLOGIE ET DE L'ETHIQUE DU METIER**

- 6.1 Avoir la capacité d'interroger son institution sur les « valeurs porteuses » qui vont servir de cadre de référence à l'exercice du métier
- 6.2 Mettre en place des garde-fous, fixer des limites à son action professionnelle
- 6.3 Respecter le secret de fonction et éventuellement le secret professionnel (milieux médicalisés)
- 6.4 Manifester des attitudes préventives
- 6.5 Respecter le cadre légal
- 6.6 Entretenir un esprit militant au plan professionnel
- 6.7 Garantir en permanence le droit à l'autonomie à la sécurité, au respect de la vie privée, à la liberté de conscience et d'expression des personnes, de réunion, en la considérant comme un citoyen à part entière, ayant des droits et des devoirs. Respecter les besoins affectifs des personnes et de leur entourage
- 6.8 Garantir les conditions de l'intégration sociale

#### **FONCTION 7 : COMMUNICATION INTERNE**

- 7.1 Développer, avec son institution, ses collègues et ses partenaires une communication active
  - 7.1.1 Entretenir des communications régulières avec l'institution
- 7.2 Communiquer au sein de l'équipe
- 7.3 Communiquer avec les bénévoles prenant en charge certaines activités
- 7.4 Communiquer avec les services supports de l'activité : les services administratifs et de gestion, les services techniques

#### **FONCTION 8 : COMMUNICATION EXTERNE**

- 8.1 Elaborer avec les membres de l'institution et avec son équipe une stratégie, et plan de communication
- 8.2 Communiquer en direction des personnes présentes dans l'institution
  - 8.2.1 Accueillir les personnes
  - 8.2.2 Diffuser l'information sur les activités et projet en direction des résidants au sein de l'institution
- 8.3 Promouvoir les échanges entre personnes accueillies et recueillir des informations utiles pour faire évoluer sa pratique professionnelle
- 8.4 Informer de manière régulière sur la sécurité, l'entretien et l'hygiène des lieux

- 8.5 Ouvrir des espaces communs de dialogue, d'échanges
- 8.6 Communiquer en direction des usagers potentiels, et de son environnement
- 8.7 Communiquer sur ses actions, ses missions et ses valeurs en animant des séances d'échange avec les usagers
- 8.8 Organiser et participer à la valorisation des actions conduites et des missions de l'institution lors d'événementiels

**FNCTION 9 : TRAVAILLER EN EQUIPE**

- 9.1 Organiser le travail au sein de l'équipe
- 9.2 Organiser son travail en relation avec celui de son équipe
- 9.3 Animer et dynamiser le travail au sein de l'équipe
- 9.4 Travailler en équipe : coopérer, partager, s'impliquer
- 9.5 Prendre les décisions qui relèvent de son domaine de compétence
  - 9.5.1 En autonomie, individuellement
  - 9.5.2 En autonomie, en équipe, avec un rôle de coordinateur à jouer
- 9.6 Sortir de situations de tensions ou de conflits ouverts par la négociation
- 9.7 Participer à la recherche collective de solutions pour dépasser un conflit au sein de l'équipe de travail
- 9.8 Participer à l'évaluation, et au développement des compétences de son équipe
- 9.9 Organiser son travail en relation avec celui de son équipe
- 9.10 Faire appel à une supervision

**FNCTION 10 : EVALUATION DES ACTIVITES, DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL**

- 10.1 Mettre en œuvre des démarches d'évaluation des activités proposées par l'institution
  - 10.1.1 Sur les lieux de pratique
  - 10.1.2 Au sein de l'équipe d'animation
  - 10.1.3 Orienter, suggérer des actions à entreprendre pour développer et/ou repositionner des modes de fonctionnement, des missions ou des activités
- 10.2 Evaluer et développer ses compétences professionnelles
- 10.3 Assurer une mission de praticien formateur, de formateur
  - 10.3.1 Faciliter l'intégration au sein de l'équipe d'une personne nouvelle ou d'un stagiaire, en jouant un rôle de tuteur
  - 10.3.2 Evaluer les compétences de la personne accueillie
- 10.4 Entreprendre des démarches personnelles et collectives de formation continue
- 10.5 Mobiliser ses ressources personnelles pour faire face aux situations critiques
- 10.6 Organiser son propre cadre de travail
  - 10.6.1 Acquérir des mécanismes de travail personnel efficaces
  - 10.6.2 Déterminer ses priorités par rapport à des objectifs multiples

**FONCTION 11: GESTION ADMINISTRATIVE**

11.1 Répartir et organiser son temps de travail Tenir un « agenda »

11.2 Assurer la gestion administrative du suivi des personnes

11.3 Effectuer les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'institution

11.4 Assurer la gestion comptable propre à ses activités

11.5 Assurer le suivi administratif propre aux activités de l'équipe

11.6 Assurer le suivi administratif de son propre service

11.7 Assurer la logistique, la gestion des moyens propres à notre activité

## **Annexe n°3 : Page internet du projet MidnightSports**

### Projet jeunesse MidnightSports

#### **Contexte**

Les loisirs des jeunes se sont modifiés ces dernières années, tant dans les villes qu'en campagne. Ils sortent désormais plus tard et restent plus longtemps dehors. L'offre nocturne se compose d'une large palette d'animations comme des bars, des discos et des fêtes ; cependant en raison de l'âge requis pour y participer ou des prix d'entrées onéreux, les jeunes se retrouvent plutôt le soir dans des lieux publics (gares, arrêts des transports publics ou préaux d'écoles). La rencontre avec d'autres utilisateurs de ces espaces mène parfois à des conflits. Il faut donc créer des endroits et des structures où les jeunes peuvent se réunir sans causer de désagréments.

#### **Le projet**

Les événements MidnightSports ont lieu les samedis soirs entre 21h00 et minuit et sont encadrés, organisés par une équipe composée de jeunes (juniorcoaches) et d'adultes (seniorcoaches, chefs de projet et bénévoles). La régularité de l'offre et son aspect non-événementiel sont les facteurs clés pour sa réussite. La participation est ouverte à tous les jeunes, selon un groupe cible défini, débutant généralement dès 13 ou 14 ans.

Les participants des sports d'équipes sont encouragés à s'auto-arbitrer et de se mélanger entre différentes équipes. Les sports phares sont le football, le basketball ou le volley-ball. Les activités proposées s'ouvrent également à d'autres sports ou animations, comme des ateliers de danse, des espaces de jeux (babyfoot, tennis de table) et un kiosque proposant des rafraichissements et des snacks. Le MidnightSports ne se limite pas uniquement aux jeunes intéressés par le sport; il est également un lieu attrayant pour se rencontrer et se socialiser.

#### **Participation des jeunes**

Les projets MidnightSports impliquent les jeunes. L'appropriation du projet par ces derniers est la priorité. L'expérience avec ces jeunes collaborateurs après 12 ans est très positive. L'absence de violence et le respect des autres vont à l'encontre d'une image de la jeunesse, souvent négative véhiculée par les médias. -> [Programme formation coaches](#)

IdéeSport, « Projet jeunesse MidnightSports Contexte », *IDEESPORT*,  
URL : <http://www.ideesport.ch/fr/midnightsports>, 10.12.13b

## **Annexe n°4 : Entretien avec deux responsables du projet « Sport 1400 »**

### **Entretien avec deux responsables du projet**

Ce projet se déroule le samedi soir de 20h à 23h. Des coachs « juniors » et « seniors » gèrent le déroulement de la soirée. Deux responsables sont présentes pour encadrer les coachs.

Différents types d'activités sont proposés. On y trouve du football, du basketball et « trampoline basketball ». Les jeunes peuvent également proposer des activités comme par exemple des cours de danse (zumba) ou des sauts d'obstacles (parcours). Pour l'activité du parcours, des jeunes provenant de différents cantons romands ont demandé de pouvoir utiliser une partie de la salle pour effectuer leur pratique qui consiste à effectuer des figures avec des obstacles construits à partir d'engins d'agrès.

### **Responsabilité des jeunes et effets de socialisation**

Les jeunes encadrant-e-s ont plusieurs postes à gérer. Il y a tout d'abord l'accueil où les participant-e-s inscrivent leur nom sur une feuille et peuvent donner leurs affaires personnelles en échange d'un ticket. Un autre poste consiste à gérer le « kiosque » qui propose boissons et nourritures. Le dernier poste se trouve dans les deux salles de gymnastique dans lesquelles les coachs encadrent les activités. Chaque poste est assuré par deux coachs.

La plupart des activités sont proposées par les coachs qui peuvent également animer des compétitions (tournoi de foot). Le projet initial a pour objectif que les jeunes aient des responsabilités et s'approprient le projet. Lorsque la commune a repris ce projet, elle a souhaité poursuivre dans cette vision, « *c'est-à-dire que les coachs portent le projet* ».

Au niveau des jeunes accompagnant-e-s, la responsable souhaite qu'elles ou ils soient motivé-e-s, présent-e-s activement (éviter de passer la soirée sur leur téléphone portable) et responsables de leur poste de travail.

Pour devenir coachs, les jeunes doivent suivre une journée de formation encadrée par la responsable. Elles ou ils apprennent, par exemple, l'utilisation du langage en « je ». Selon les jeunes encadrant-e-s, une nette différence est remarquée au niveau du respect lorsqu'elles ou ils emploient ce langage. La formation leur permet de travailler sur leur posture pour encadrer les participant-e-s. Elles ou ils apprennent également à gérer le groupe et des conflits en effectuant des jeux de rôles par rapport à des situations survenues durant des samedis soirs. Un coach qui a eu une mauvaise attitude ou qui s'est battu-e devra à nouveau suivre une journée de formation.

La part de responsabilité de ces adolescent-e-s est entière au niveau de leur fonction. Elles ou ils ont la tâche de préparer et de gérer leur poste tout au long de la soirée et peuvent le « personnaliser » en y amenant de la musique par exemple. Chaque année, les coachs participent à l'organisation d'une activité externe avec les responsables. Cette sortie est financée avec l'argent récolté au travers de l'activité du kiosque.

La coopération entre les coachs et les participant-e-s est bonne puisqu'elles ou ils se connaissent. Il est parfois compliqué pour les coachs de se positionner et d'avoir une attitude différente face à leurs ami-e-s.

Au premier abord, les coachs pensent que ce travail est peu exigeant et permet de gagner facilement de l'argent. A préciser que la commune leur donne un montant pour la soirée. Par la suite, elles ou ils prennent conscience des conséquences représentées par ce travail. Une soirée nécessite presque cinq heures de travail en comptant la préparation et les rangements. Elles ou ils apprennent ainsi que l'argent reçu nécessite une contribution active de leur part.

Une des responsables remarque que cette autogestion est positive au niveau de l'organisation, de la mise en place du matériel, des rangements et de l'ambiance. Les participant-e-s acceptent facilement les remarques des coachs et leur obéissent. Par contre, ce qui fonctionne moins bien, c'est la présence de jeunes alcoolisé-e-s qui adoptent des comportements inadéquats et provoquent des conflits. Elle remarque que les jeunes de l'équipe encadrante évoluent positivement. Elles ou ils acquièrent de l'assurance, de la confiance, gagnent en maturité, prennent leur responsabilité et n'hésitent pas à intervenir dans des conflits. Une responsable fait part de l'évolution d'un jeune qui était un consommateur de drogue et est devenu par la suite un coach. Son comportement s'est amélioré et il a évolué en maturité.

### **Posture professionnelle dans une pratique auto-organisée**

Selon une responsable, ce projet est un outil car les jeunes viennent et participent. C'est un lieu de rassemblement et de rendez-vous. Elle peut ainsi rencontrer des jeunes et créer du lien. Elle avait pour objectif que les filles participent davantage à ce projet. Elle a remarqué que ces dernières ne venaient que peu à ce genre de projet et c'était important qu'elles puissent y participer.

Le rôle des responsables consiste à coordonner les tâches, à garder le cadre et à gérer des éventuels conflits. Elles effectuent des rondes à chaque poste pour vérifier le bon déroulement. Elles sont présentes pour remplacer un coach à son poste. Leur attitude est observatrice. Elles n'interviennent pas à la place des coachs mais effectuent en fin de soirée un bilan avec ces dernier-ère-s. Des situations sont reprises et les responsables leur transmettent leurs observations. Parfois, les jeunes encadrant-e-s remarquent leurs erreurs et proposent des pistes de réajustement. Les responsables interviennent essentiellement durant la période d'évaluation. Pendant la soirée, elles adoptent un rôle d'accompagnantes et parfois de conseillères. Elles constatent un grand soutien et une grande solidarité entre les coachs. Pour une responsable, il serait possible d'envisager que la soirée soit entièrement gérée par certain-e-s coachs qui ont suffisamment d'expérience.

### **Vision idéale du sport en institution**

Pour les responsables, l'utilisation idéale du sport se résume à une autogestion de l'activité par les jeunes sans aucune règle. La présence de l'éducateur ou éducatrice doit tout de même exister. La présence est essentielle et suffit au bon déroulement. Elle permet ainsi la bienveillance et garantit un cadre sécurisant. Le professionnel-le doit avoir une vision d'ensemble et doit pouvoir observer tous les éléments.